

# Les Amis des Monastères

N° 171 - JUILLET 2012 - TRIMESTRIEL - 5 €

Les monastères en Languedoc-Roussillon



# La Fondation des Monastères

*reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)*



## SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

## SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

## SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« Fondation des Monastères »

83/85, rue Dutot

75015 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

E-mail : [fdm@fondationdesmonasteres.org](mailto:fdm@fondationdesmonasteres.org)

[www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)

CCP 3 041 212 F LA SOURCE



# Les Amis des Monastères

Revue trimestrielle

1<sup>er</sup> de couverture :

© Sainte-Marie de Rieunette

4<sup>e</sup> de couverture :

© Monastère de la Paix-Dieu  
à Anduze

Crédit photos :

Avec l'autorisation  
de chaque monastère  
et p. 39 : monastère de la Paix-Dieu  
à Anduze

## Les Amis des Monastères

ISSN : 1250-5188

Dépôt légal :

N° 12.326 - juillet 2012

Commission paritaire :

N° 1012 G 82214

du 06 Décembre 2007

Directeur de la publication :

Dom Guillaume Jedrzejczak

Rédacteur en Chef :

Pierre Avignon

Rédaction :

Tél. : ..... 01 45 31 02 02

Fax : ..... 01 45 31 02 10

Impression :

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38340 Voreppe

Tél. Mon. : ..... 04 76 50 26 03

Numéris : ..... 04 76 50 87 52

Fax : ..... 04 76 50 03 44

E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

N° 171 – Juillet 2012

### Les monastères en Languedoc-Roussillon

Avant-propos ..... 4

Editorial

*Par Dom Guillaume Jedrzejczak,*

*Président de la Fondation des Monastères.* ..... 5

Diocèse de Carcassonne et Narbonne ..... 8

1 - Monastère Mater Dei à Azille

2 - Abbaye Sainte-Marie de Rieunette

3 - Monastère Notre-Dame de l'Action de Grâce à Castelnaudary

4 - Monastère Sainte-Marie de Prouilhe

5 - Abbaye Notre-Dame de Donezan

6 - Abbaye Sainte-Marie de Lagrasse

Diocèse de Perpignan-Elne ..... 21

1 - Carmel de Vinça

2 - Monastère Sainte-Claire à Perpignan

3 - Abbaye Saint-Michel de Cuxa

Diocèse de Montpellier ..... 25

1 - Carmel « Les Buissonnets » à Montpellier

2 - Monastère des Clarisses de Béziers

3 - Monastère Notre-Dame de Pitié à Mougères

4 - Couvent des Carmes à Montpellier

Diocèse de Nîmes ..... 33

1 - Carmel du Sacré-Cœur d'Uzès

2 - Monastère de la Paix-Dieu à Anduze

3 - Monastère des Clarisses de Nîmes

4 - Prieuré Notre-Dame de Primecombe à Fontanès

Clôîtres d'ici et d'ailleurs : Narbonne et Perpignan ..... 40

Chronique juridique :

I - Un nouveau code sur le droit des religions ? ..... 44

II - Droit social. Le rachat de trimestres au titre des années de formation. .... 49

Vie de la Fondation :

I-Extraits du procès-verbal du conseil d'administration du 24 avril 2012. 51

II-In memoriam ..... 68

Vie religieuse ..... 69

Notes de lecture ..... 70

Annonces ..... 78

Abonnez-vous ..... 79

# AVANT-PROPOS

---

A l'occasion du 108<sup>e</sup> congrès des notaires de France - qui se tient du 23 au 26 septembre 2012 à Montpellier et auquel la Fondation des Monastères participe comme exposant - nous avons choisi de consacrer ce numéro de la revue aux monastères en Languedoc-Roussillon.

Il présente en effet les principaux lieux où, souvent depuis des siècles, s'est épanouie la vie contemplative dans les diocèses de Carcassonne et Narbonne, de Perpignan-Elne, de Montpellier et de Nîmes. Il est toujours étonnant de voir la diversité des familles religieuses qui, au sein de l'Église catholique, ont agi et prié dans ces terres de passion et d'idéal dont la luminosité des paysages ouvre naturellement à la contemplation. On ne peut que souhaiter aux congressistes, mais aussi à tout lecteur, de pouvoir aller à leur découverte ou, en tout cas, de trouver dans la lecture de cette revue une invitation à venir visiter les hauts lieux spirituels de cette région.

Mais il est une autre correspondance avec notre Fondation et les monastères, très remarquable : le thème-même du congrès, consacré cette année à « la transmission ». S'il évoque le passage de la vie entre les générations, ne fait-il pas aussi écho à la vocation des communautés religieuses qui est d'annoncer la relation toujours nouvelle entre le monde qui passe et l'autre qui demeure éternellement ?

*Pierre Avignon*  
*Secrétaire général de la Fondation des Monastères*

# ÉDITORIAL

---



*Dom Guillaume Jedrzejczak*  
*Président de la Fondation des Monastères*

Les présidentes et les présidents se succèdent, les membres du Conseil d'administration se passent le flambeau, le personnel de la Fondation change et s'étoffe au fil des années. De même, au fil du temps, les missions s'enrichissent et se diversifient. Et pourtant, la Fondation ne change pas... Ou plutôt, si elle change constamment, si elle progresse sans cesse, elle n'en demeure pas moins ce qu'elle fut, dès le début : des hommes et des femmes au service des communautés monastiques.

Ainsi deux verbes à la tonalité fortement évangélique, « demeurer » et « servir », semblent pouvoir résumer cette permanence sans cesse en mouvement, cette évolution enracinée dans la continuité. « Demeurer » est un verbe étonnant, et qui a tellement marqué saint Jean qu'il en a fait l'un des leitmotiv de son évangile. « Demeurez dans mon amour », nous répète le Seigneur. Mais « demeurer », dans le Nouveau Testament, ne signifie jamais s'installer. Comment le pourrions-nous, alors que « le Fils de l'Homme n'a pas de lieu où reposer la tête » ? Comment le pourrions-nous alors qu'Il ne cesse de nous envoyer ?

La vie monastique est une interprétation étonnante de ce verbe « demeurer » ! Comment ne pas être surpris, en effet, de retrouver des communautés dans les lieux les plus improbables, parfois aux frontières les plus dangereuses des conflits humains. Et pourtant, quand tout s'en va, elles demeurent là où elles ont été plantées, poussant patiemment leurs racines dans des terres souvent ingrates et hostiles. Il faut dire qu'elles ont le temps devant elles ! La vie monastique se mesure en siècles, comme ses bâtiments !

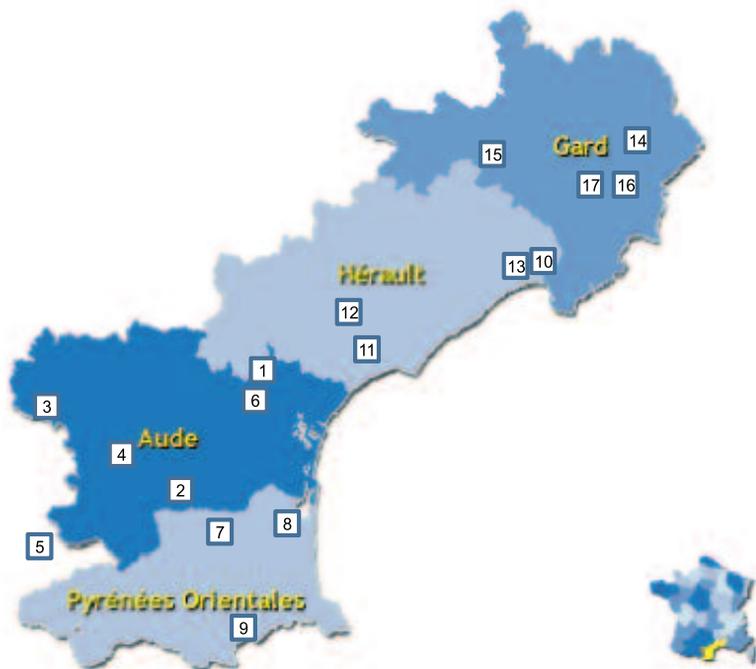
Mais ce « demeurer » est toujours assorti d'un « servir » ! Service souvent humble et caché au plus près des réalités humaines les plus diverses. Un « servir » humble et modeste qui se défie des lumières de l'actualité mais parfois se retrouve, malgré lui, sous le feu des projecteurs !

« Servir », bien souvent, signifie aussi inventer, répondre à des situations nouvelles ! Il n'y a pas de service sans créativité.

Ces deux dimensions, il me semble que nous les retrouvons dans le travail et la mission de la Fondation. Après plus de quarante ans d'existence, celle-ci est devenue un acteur essentiel autant que discret dans de très nombreux domaines de la vie des communautés. Les moines et moniales savent qu'ils trouveront toujours auprès d'elle écoute et réponse.

Et justement, pour pouvoir répondre à toutes ces questions, elle n'a eu de cesse de se renouveler. Mettant en œuvre la politique de la Fondation, chacune des directrices, à sa manière et selon son charisme propre, a apporté cette touche de nouveauté qui a permis à la Fondation, au fil des ans, de répondre toujours mieux aux demandes nouvelles des communautés, sans pour autant négliger le travail parfois obscur qui fait le quotidien des services de la rue Dutot.

« Demeurer » et « servir », sans doute deux mots qui expriment merveilleusement l'intuition de tous ceux qui ont donné et donnent encore non seulement de leur temps, mais aussi de leur intelligence, de leur compétence, avec un zeste de passion et d'humour, pour que continue ce qui a été commencé. Et je pense aujourd'hui tout spécialement à Mère Marie-Chantal Geoffroy, qui jusqu'à son départ, a tant donné pour la Fondation et le service des communautés. C'est à elle que vont et nos remerciements et nos vœux.



#### **Diocèse de Carcassonne et Narbonne**

- 1 - Monastère Mater Dei à Azille
- 2 - Abbaye Sainte-Marie de Rieunette
- 3 - Monastère Notre-Dame de l'Action de Grâces à Castelnaudary
- 4 - Monastère Sainte-Marie de Prouilhe
- 5 - Abbaye Notre-Dame de Donezan
- 6 - Abbaye Sainte-Marie de Lagrasse

#### **Diocèse de Perpignan-Elne**

- 7 - Carmel de Vinça
- 8 - Monastère Sainte-Claire à Perpignan
- 9 - Abbaye Saint-Michel de Cuxa

#### **Diocèse de Montpellier**

- 10 - Carmel « Les Buissonnets » à Montpellier
- 11 - Monastère des Clarisses de Béziers
- 12 - Monastère Notre-Dame de Pitié à Mougères
- 13 - Couvent des Carmes à Montpellier

#### **Diocèse de Nîmes**

- 14 - Carmel du Sacré-Cœur d'Uzès
- 15 - Monastère de la Paix-Dieu à Anduze
- 16 - Monastère des Clarisses de Nîmes
- 17 - Prieuré Notre-Dame de Primecombe à Fontanès

## MONASTÈRE MATER DEI D'AZILLE

*Établies depuis 2008 à Azille, venant des Hautes-Alpes, les Chanoinesses Régulières de la Mère de Dieu ont succédé à des sœurs clarisses. Leur monastère se situe à 35 kilomètres à l'est de Carcassonne, et surtout à 30 kilomètres au nord de celui de Lagrasse qui appartient à la même famille canoniale, sous l'autorité du Père Abbé de Lagrasse.*



« Quelques mots de notre vocation canoniale. La vie canoniale se conjugue très bien au féminin et l'on a même longtemps pensé que saint Augustin avait écrit sa Règle pour un monastère féminin. Les sœurs aussi reçoivent mission de l'Église pour la « Louange divine » par l'Office liturgique.

Notre communauté a été érigée en monastère autonome de droit pontifical par la Commission *Ecclesia Dei* en la fête de l'Immaculée Conception du grand jubilé de l'an 2000 ; elle est gouvernée par une prieure. Nous avons été accueillies dans le diocèse de Carcassonne et Narbonne par Mgr Alain Planet en septembre 2008.

Notre vie canoniale unit la contemplation et l'action. A l'exemple et avec l'aide de la Vierge Marie, les Chanoinesses exercent, par leur vie de prière, une véritable maternité spirituelle, avec une note toute particulière pour les âmes sacerdotales et leur ministère. Elles ont aussi ce rôle maternel dans leur

apostolat auprès des familles, des jeunes filles et des enfants, y occupant une place complémentaire à côté de leurs frères chanoines. Par leur vie liturgique (Office divin, Messe quotidienne chantée en grégorien ...), leur formation spirituelle et intellectuelle, leur vie fraternelle, essentielle pour des filles de saint Augustin, elles veulent rendre gloire à Dieu et peuvent rayonner cet amour maternel de l'Église pour ses enfants.

Ce qui nous semble essentiel dans la formation des jeunes sœurs, c'est l'enracinement dans une disposition de don total au Seigneur en harmonie avec un juste équilibre de vie, qui tient compte de toutes les dimensions de notre personnalité humaine (vie spirituelle, affective...). Chacune apprend à vivre ainsi sa consécration à Dieu de tout elle-même, sur la base solide d'une vertu de prudence bien comprise.

Des oblates, authentiques sœurs « dans le monde », leur sont étroitement unies pour s'appliquer à rayonner la Bonne Nouvelle du Royaume de Dieu et agir comme de véritables ferments de rénovation spirituelle dans leur milieu de travail ou au sein de leur famille. Elles sont stimulées et guidées par des lettres-circulaires, bulletins et revues et les réunions autour de leur chanoine-aumônier. »

*Sœur Marie du Sacré-Cœur  
Prieure*

**Monastère Mater Dei, 6 rue du Monastère, 11700 Azille**  
**[www.chanoines-lagrasse.eu/](http://www.chanoines-lagrasse.eu/)-Chanoinesses-**

# ABBAYE SAINTE-MARIE DE RIEUNETTE

---

*À 25 kilomètres au sud de Carcassonne, le monastère de Sainte-Marie de Rieunette est niché au creux d'un vallon sauvage et boisé, au cœur des montagnes les plus âpres et les plus difficiles de cette portion des Corbières.*

Il tire son nom du ruisseau, le Rieunette (*Rivus nitidus*), qui murmure au pied de l'aile nord des bâtiments conventuels. Fondé au diocèse de Carcassonne vers 1162 pour des moniales, il fut agrégé à l'ordre cistercien entre 1193 et 1203 comme 18<sup>e</sup> fille de l'abbaye féminine de Tart en Bourgogne. Une communauté monastique y vécut jusqu'en 1528, et les habitants de la région demeurèrent toujours attachés à ce haut-lieu spirituel.

Après 461 années d'interruption, à l'automne 1989, les jeunes moniales de la communauté cistercienne Sainte-Marie de Boulaur, au diocèse d'Auch, ont découvert les vestiges de l'abbaye de Rieunette et ont été très attirées par le lieu. Cette communauté avait alors le désir, en raison de son rapide essor, de faire une fondation en pays de mission pour y vivre la vie monastique dans la tradition cistercienne. Le nonce en France, Mgr Angelo Felici, en visite à Boulaur le 30 mai 1988, avisé de ce souhait, a répondu : « Faire une fondation en pays de mission ? Alors, en France ! »

Cet attrait pour l'abbaye de Rieunette est arrivé à la connaissance de l'évêque du diocèse, Mgr Jacques Despierre. En 1990, après avoir pris l'avis de son conseil épiscopal, il écrivait à Mère Pia Le Thomas, abbesse de Boulaur : « Puissiez-vous réaliser cette fondation qui sera pour nous la grâce obtenue par saint Bernard à l'occasion de son neuvième centenaire ». Les moniales ont vu là un encouragement à réimplanter à Rieunette la vie monastique dans la tradition cistercienne et ont fait l'acquisition du monastère et des terrains environnants. Le 2 juillet 1994, Mgr Despierre posait la première pierre de la reconstruction du cloître et quatre ans plus tard il inaugurait les nouveaux bâtiments, le 18 avril 1998.

Depuis lors, la petite communauté qui y vit fait de nouveau résonner le chant grégorien dans l'antique église. Elle défriche petit à petit les abords du monastère pour cultiver les produits qui lui sont nécessaires.

Elle accueille toute l'année les visiteurs qui souhaitent découvrir le patrimoine cistercien ainsi que les chrétiens désireux de faire une halte spirituelle et de participer aux offices monastiques de la journée.

Pour subvenir à leurs besoins, les moniales fabriquent et vendent confitures, galettes, tisanes et aromates. Avec l'aide d'une société spécialisée, elles conditionnent et vendent huiles essentielles, eaux florales et huiles végétales provenant de l'agriculture biologique et élaborent des huiles de soin et de massage. Enfin une sœur réalise des illustrations pour enfants.

**Abbaye Sainte-Marie de Rieunette, 11250 Laderne-sur-Lauquet**  
**Tél. : 04 68 69 69 06 / Fax. : 04 68 69 40 44**  
**[www.boulaur.org](http://www.boulaur.org)**



# MONASTÈRE NOTRE-DAME DE L'ACTION DE GRÂCES À CASTELNAUDARY

---

*Situé dans le Lauragais et tourné vers la Montagne noire à 55 kilomètres au sud-est de Toulouse et 35 de Carcassonne, le monastère de Notre-Dame de l'Action de Grâces abrite depuis 1951 des Clarisses de l'Adoration Perpétuelle.*

Ces moniales cloîtrées appartiennent à un ordre fondé en 1854 à Paris puis à Troyes par Mère Marie de Sainte Claire et par le Père Bonaventure, capucin.

Elles se succèdent sans cesse auprès du Saint-Sacrement exposé, mandataées par l'Église pour L'adorer et Le remercier. C'est pourquoi ces religieuses au voile noir et à la guimpe blanche, portent sur leur tunique noire un scapulaire avec une médaille représentant un ostensor. De 6h à 22h elles alternent temps d'oraison personnelle, offices (Laudes, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies), lecture spirituelle, Messe, adoration et travail (fabrication d'hosties - 830 000 par an - et entretien des bâtiments). Une fois par semaine, elles se relaient pour une adoration toute la nuit.



À huit kilomètres du monastère se situe également l'ermitage saint Joseph où les Clarisses viennent faire leur retraite spirituelle ou passer une journée de détente.

L'Ordre des Clarisses de l'Adoration Perpétuelle compte 34 monastères, essaimés dans le monde entier : en France (Troyes, Castelnaudary), en Pologne (Kety, Bydgoszcz, Zabkowice, Slupsk, Klodzko, Pniewy, Elblag, Hajnowka), en Allemagne (Bautzen), en Autriche (Vienne), aux USA (Cleveland, Canton, Washington, Hanceville, Charlotte, Black Canyon), en Inde (Collam, Nagercoil, Kotagiri, Vellore...), au Bangladesh (Mymensingh, Dinajpur) et au Kazakhstan (Pawlodar). Actuellement la communauté de Castelnaudary compte neuf sœurs, quatre polonaises, trois indiennes et deux françaises.

Chaque monastère est autonome et a donc son noviciat. Ceux de Castelnaudary et de Troyes appartiennent à la fédération sainte Claire à laquelle sont aussi rattachés les monastères polonais.

**Monastère Notre-Dame de l'Action de grâces  
10, rue Pasteur - 11400 Castelnaudary**

**monastere.actiondegrace@sfr.fr  
www.soeursclarissescastelnaudary.org**

# MONASTÈRE SAINTE-MARIE À PROUILHE

---

*Au pied du village médiéval de Fanjeaux, à l'ouest de Carcassonne et à 70 kilomètres de Toulouse, s'élève l'un des trois monastères de moniales dominicaines, fondés du temps de saint Dominique.*

En 1206-1207 saint Dominique, originaire de Caleruega en Espagne, choisit un hameau du nom de Prouilhe, à la croisée des chemins, pour y établir quelques femmes converties du catharisme par sa prédication. Un document atteste qu'une chapelle dédiée à la Vierge Marie s'élevait déjà là au <sup>x</sup> siècle. La communauté de Prouilhe était née, prémices de ce qui deviendra, en 1215, l'Ordre des Prêcheurs.

À partir de là, saint Dominique rayonne dans toute la région, prêchant sans relâche, souvent seul, « à pied et dans la pauvreté volontaire ». Il s'appuie sur la prière et la fraternité de la petite communauté de sœurs. Prouilhe est le centre de la « Sainte Prédication ».

À partir du <sup>xiv</sup> et jusqu'au <sup>xvi</sup> siècle, le monastère se développe. Mais avec le concordat de 1516, Prouilhe devient « couvent royal » et François I<sup>er</sup> obtient le droit d'y nommer les prieures. Le monastère sera démantelé au moment de la Révolution française. Ce n'est qu'en 1880 qu'il sera reconstruit et que la vie monastique pourra y reprendre.

Aujourd'hui la communauté, devenue internationale en 2003, compte une trentaine de sœurs vivant de dons et de leur travail : artisanat (peinture sur céramiques, icônes) et travail à façon pour un laboratoire.



Une maison d'accueil de 15 chambres permet à ceux qui le souhaitent de venir se ressourcer, en groupe ou personnellement. Des retraites et des sessions sont proposées régulièrement.

Chaque jour la communauté se rassemble pour l'Eucharistie et les offices liturgiques, chantés en français, dans la sacristie de la basilique transformée en chapelle, en attendant que l'ensemble de l'édifice puisse être enfin restauré. La construction d'une basilique dédiée à Notre-Dame du Rosaire en 1890, sous l'impulsion de Mgr Billard, évêque de Carcassonne, n'a en effet jamais été achevée et des travaux récents, commencés en février 2008, ont malheureusement été interrompus six mois plus tard, pour cause de litiges importants avec l'entreprise.

Cela n'empêche pas la prière et l'accueil de groupes de pèlerins, l'été, dans la grande nef, en attendant de retrouver un espace renouvelé.

Le 8 août, la fête de saint Dominique rassemble autour de l'évêque et de la famille dominicaine, de nombreux amis de la communauté, heureuse de rendre grâce au Seigneur qui l'appelle à la prière et au témoignage en ce lieu-source.

**Monastère Sainte-Marie Prouilhe 11270 Fanjeaux**  
**Tél. 04 68 11 22 62 / Fax. 04 68 11 22 60**  
**accueil@prouilhe.com - www.prouilhe.com**

# L'ABBAYE NOTRE-DAME DE DONEZAN

---

*À 1350 mètres d'altitude, sur un plateau écarté de l'Ariège, sur la commune de Carcanières, l'abbaye Notre-Dame de Donezan abrite une communauté de 21 moines bénédictins de la congrégation de Solesmes, fille de Fontgombault.*



Ces moines installés depuis 1994 sur le site de Gaussan dans l'Aude, ont fait le choix en 2007 d'une vie cachée et solitaire et se sont transférés à Donezan pour y construire un « monastère au désert ». Leur démarche s'inscrit dans l'histoire monastique qui, depuis saint Antoine le Grand, est une succession d'épisodes de recherche de Dieu dans la solitude du désert. « Je la conduirai au désert et là, je lui parlerai au cœur », dit Yahvé à sa bien-aimée chez le prophète Osée. Comme saint Antoine lui-même qui a quitté plusieurs fois ses lieux de retraite pour se séparer de nouveau du monde qui le poursuivait, ces moines bénédictins ont choisi en quittant Gaussan une solitude plus grande ainsi qu'une observance plus littérale de la règle de saint Benoît, convaincus que c'est dans la solitude que l'âme trouve son intimité avec Dieu.

Laissant à d'autres ordres religieux une activité apostolique dans le monde, ils désirent se livrer à la seule recherche de Dieu et à la prière.

Les travaux d'aménagement ont été importants : les moines ont d'abord construit, en partie de leurs propres mains, un bâtiment de ferme pour les vaches et la fromagerie et deux bâtiments destinés à être un jour

des ateliers et qui abritent provisoirement les lieux réguliers de la communauté : église, chapitre, réfectoire, dortoir. Une chapelle est en cours de construction, ainsi que le monastère lui-même dont la réalisation continuera au gré des moyens financiers.

La communauté développe un élevage de vaches tarentaises bien adaptées à la rudesse du climat, produit du fromage fermier, du miel, fabrique des confitures et vend des huiles essentielles distillées ailleurs à partir des récoltes faites par les frères. Cette activité est complétée par un peu d'artisanat, rempaillage de chaises et reliure.

**Abbaye Notre-Dame de Donezan - Route du col des Hares  
09460 Carcanières  
abbaye-donezan@orange.fr**



# L'ABBAYE SAINTE-MARIE DE LAGRASSE

---

*Entre Carcassonne et Narbonne, dans la région des Corbières, l'abbaye Sainte-Marie de Lagrasse qui remonte au Moyen-Age a connu les heurts cathares, les saccages de la Révolution, la succession de communautés religieuses. Venu du diocèse de Gap, les Chanoines Réguliers de la Mère de Dieu la font revivre depuis 2004.*

## **Entretien avec son Père Abbé, le Père Emmanuel-Marie.**

### *Pouvez-vous vous présenter un peu ?*

Notre vocation s'établit dans le sillage de saint Augustin et de sa Règle. Aujourd'hui, notre communauté est formée de 33 chanoines, 13 prêtres et autant de jeunes aspirants au sacerdoce. Nous sommes arrivés ici au printemps 2004. Mgr Despierre, alors évêque de Carcassonne, a soutenu ce projet dès les origines. Mais il a fallu s'adapter : nous passions des Alpes au Languedoc, d'un monastère urbain du XIX<sup>e</sup> siècle à une abbaye millénaire et rurale !

### *À quand remonte l'abbaye Sainte-Marie?*

Au VIII<sup>e</sup> siècle notre abbaye est déjà placée sous la protection de "Sancta Maria", dans une Charte de Charlemagne (779). Lagrasse est vraiment chargée d'histoire. En effet, l'abbaye est une des plus puissantes du sud de la France au XII<sup>e</sup> siècle, avec des dépendances nombreuses, jusqu'en Espagne. Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'abbatiale actuelle est construite, puis aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles les Bénédictins mauristes vont lui donner un vif éclat spirituel et intellectuel. Ses bâtiments classiques – le cloître et la cour d'honneur – datent de cette époque. Après l'éclipse révolutionnaire, les Filles de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs y feront briller la charité envers les personnes âgées jusqu'en 1976. Ces religieuses marqueront beaucoup la contrée.

### *Dans quel état avez-vous trouvé l'abbaye ?*

Mauvais... Un gigantesque chantier s'offrait à nous. La première année fut rude : un chauffage quasi inexistant et, à chaque orage, des dizaines de seaux d'eau à vider. Le nombre des cellules était insuffisant ; nous logions à deux par cellule. Les deux premiers hivers furent rigoureux... Il fallait en premier rénover les toitures, ouvrir des lieux d'accueil et installer des chambres. On établit une cuisine provisoire. L'église, complètement vide,

dut être aussi aménagée provisoirement de la façon la plus digne possible. Nous avons pu ensuite restaurer le beau cloître XVIII<sup>e</sup> siècle qui menaçait ruine. Aujourd'hui, nous achevons l'installation du réfectoire et de la cuisine.



*Aujourd'hui, les travaux sont-ils achevés ?*

Loin de là ! Voici quelques urgences :

Encore 2.000 m<sup>2</sup> de charpentes terminées ou de toiture sont à reprendre ; nous n'avons pas de lieu pour installer notre bibliothèque ; notre hôtellerie est trop petite pour accueillir les retraitants, pèlerins et groupes nombreux de passage et notre lingerie est totalement inadaptée. Sans oublier un chantier essentiel : l'aménagement de l'abbatiale. Nous projetons ensuite la reconstruction de la voûte écroulée du transept sud, la restauration du clocher abattu par les révolutionnaires...

## *Auprès de quels fidèles se déroule votre apostolat ?*

Notre activité missionnaire est comme un triptyque :



Une charge particulière nous a été confiée par l'évêque diocésain au jour de notre installation, forme de « pastorale du tourisme ». Ouverte aux visiteurs dès août 2004, notre abbaye offre une catéchèse de pierres et de beauté, un héritage riche d'histoire et de symbolisme. La

présence d'une communauté religieuse rend ces lieux vivants, cohérents. Le défi résidait dans l'harmonie de cette tâche avec notre vie conventuelle car clôture et silence sont nos biens précieux, vitaux. L'an passé, pas moins de 15 000 visiteurs ont pu profiter de la beauté des lieux.

Les religieux assurent aussi des apostolats à l'extérieur de l'abbaye : permanences de confessions à Narbonne, apostolat auprès des jeunes (aumôneries) ou des personnes âgées, conférences, prédication de retraites. Chaque année ils encadrent des camps d'été ou de ski, des sessions familiales, des pèlerinages (Chartres, Cotignac ...).

L'activité pastorale des chanoines est aussi locale. Disons mieux : "d'abord" locale. Un chanoine est en effet attaché à une église de laquelle rayonne son apostolat ordinaire : participation offerte aux fidèles des offices liturgiques de la journée, accueil et écoute, suivi spirituel des retraitants, catéchèse, action pastorale sur la paroisse etc. Une de nos joies est de pouvoir offrir aux fidèles un apostolat empreint de beauté.

Nous sommes donc devant des tâches enthousiasmantes : formation des religieux chanoines, de futurs prêtres ; c'est le premier chantier, le plus nécessaire. Ensuite le chantier de restauration, de « résurrection » de l'abbaye. Pour être dans nos belles Corbières, un des visages souriants de l'Église.

**Abbaye canoniale Sainte-Marie - 6 rive Gauche - 11220 Lagrasse**  
**[www.chanoines-lagrasse.eu](http://www.chanoines-lagrasse.eu)**

## LE CARMEL DE LA SAINTE-FAMILLE À VINÇA

*Entre les célèbres abbayes de Serrabonne, Saint-Michel de Cuxa et Saint-Martin du Canigou s'élève le carmel le plus méridional de France, au pied du mont Canigou. Il est également le seul carmel en France à être dédié à la Sainte Famille.*

Huit religieuses, de 25 à 92 ans, perpétuent aujourd'hui la présence carmélitaine en terre catalane.

Le cadre, la solitude du lieu, la vue splendide - au Sud sur le Canigou et toute la chaîne des Pyrénées et au Nord sur ses contreforts des Corbières - ne laissent rien supposer de l'histoire mouvementée du monastère.



En 1589, les Capucins, très répandus dans la région, construisent un couvent à Vinça, un peu en dehors de la ville, sur un terrain assez vaste, irrigué par trois sources. Ils font beaucoup d'apostolat, soutiennent la population au cours des épidémies de peste et des nombreux conflits franco-espagnols. En 1659 le Traité des Pyrénées rattache définitivement le Roussillon, le Conflent et une partie de la Cerdagne à la France, dans cette « Catalogne française ».

Mais la Révolution survient. Les Capucins sont expulsés en 1793 et leur couvent, vendu comme bien national, passe de mains en mains et devient même bâtiment agricole.

En 1841 un notable vinçanais le rachète dans l'intention de le rendre à sa vocation religieuse. L'évêque de Perpignan accepte d'accueillir en son diocèse les Carmélites de Nice (qui appartient alors à l'Italie en pleine persécution religieuse) : le 11 novembre 1861 est fondé le carmel de Vinça qui est assez vite agrandi.

En 1901, au moment des lois sur les congrégations, le monastère est à nouveau confisqué et les religieuses expulsées. Quand le couvent est mis aux enchères, il est racheté par un notaire de la région pour exaucer le vœu de sa fille, qui avait désiré avant sa mort que ce lieu soit rendu à des filles de sainte Thérèse. Les bonnes volontés se multiplient dans le diocèse pour rétablir une présence carmélitaine à Vinça. Finalement ce sont des religieuses françaises qui s'étaient réfugiées en Espagne, accompagnées de sœurs espagnoles, qui réintègrent le carmel de Vinça en 1920. Mgr de Carsalade du Pont, l'évêque des Catalans, célèbre la première messe dans la chapelle provisoire. En 1958 les Carmélites de Rabastens, obligées de quitter leur monastère flanqué d'une ... centrale électrique, viennent fusionner avec cette communauté.

Cloîtrées, les religieuses s'emploient à des activités très artisanales : confection d'ornements liturgiques, d'images et de cartes, fabrication de confitures et de tisanes.

**Carmel de la Sainte-Famille - 25 avenue Léon Trabis  
66320 Vinça - 04 68 05 81 72  
carmeldevinca66320@gmail.com**

# MONASTÈRE SAINTE-CLAIRE À PERPIGNAN



*Fondé vers 1260 et installé en 1878 dans le quartier du Vernet, le monastère Sainte-Claire assure à Perpignan une présence franciscaine continue depuis près de 750 ans.*

La famille franciscaine est très présente en terre catalane depuis la fondation du premier couvent de Frères (actuelle chapelle Notre-Dame des Anges) du temps-même de saint François. Le monastère Sainte-Claire de Perpignan, quant à lui, a sans doute été fondé par quelques sœurs venues du sud de la Catalogne. Son histoire a été assez mouvementée car très liée à celle de la cité.



Les religieuses sont contactées quotidiennement pour recevoir confidences, espérances, appels, intentions de prière très diverses ... mais celle qui en recueille le plus est bien sûr la vénérable sœur Anne Marie Antigo (1602-1676), clarisse à l'époque troublée de l'annexion du Roussillon à la France, dont le corps, malgré des transferts successifs, est toujours resté intact. Elle continue à recevoir chaque jour de nombreux visiteurs ; « canonisée » par la vox populi, elle n'est encore canoniquement que vénérable.

Le monastère garde aussi pieusement un petit crucifix ayant appartenu à sainte Thérèse d'Avila. Elle l'aurait tenu dans ses mains à sa mort. Il fut légué aux Clarisses de Perpignan en 1632, connu avec les sœurs les péricépéties de l'exil en Espagne et de la Révolution française, passa un temps en des mains laïques mais revint toujours fidèlement au monastère de Perpignan.

Cette année l'Ordre des Clarisses célèbre son huitième centenaire. Bien des temps forts sont prévus pour fêter sainte Claire et saint François et réfléchir sur le charisme franciscain aujourd'hui. Le diocèse clôturera cette année jubilaire par une messe en la cathédrale (le 27 octobre) présidée par Mgr Marceau.

Monastère Sainte-Claire - 107 avenue du Maréchal Joffre  
66000 Perpignan - Tél. 04 68 61 29 54 / Fax. 04 68 52 74 89

# ABBAYE SAINT-MICHEL DE CUXA

---

*A trois kilomètres au-dessus de Prades, dominée par l'imposant Mont Canigou, s'élève l'abbaye Saint-Michel de Cuxa dont le nom est indissociable de celui de Pablo Casals, le fameux violoncelliste catalan créateur en 1954 du festival de musique qui a largement contribué à la renaissance des lieux.*

L'histoire – heureuse ou non – n'a pas épargné cette abbaye préromane et romane fondée en 878 : terribles inondations, grand abbé clunisien, doge vénitien retiré à Cuxa et canonisé par le synode d'Elne, confiscation à la Révolution, exil des moines, dispersion des colonnes et chapiteaux du cloître, certains jusqu'à New-York ...

Mais depuis 1965 des Bénédictins, venus de l'abbaye catalane de Montserrat, y poursuivent la vie monastique, au rythme de la prière, des offices (dits en français et catalan), du travail à la ferme (pour produire vin et fromage) et de la fabrication de céramique.

Aujourd'hui l'abbaye surplombée de sa tour crénelée est redevenue un haut lieu de spiritualité, dans la tradition de l'hospitalité bénédictine. Son église d'inspiration byzantine, avec une seule nef séparée des collatéraux par des arcades en fer à cheval, protège une crypte circulaire, construite au XI<sup>e</sup> siècle, qui devait contenir les reliques de la crèche de Bethléem.



**Abbaye Saint-Michel de Cuxa - route de Taurinya  
66500 Codalet  
Tél. 04 68 96 02 40**

## CARMEL « LES BUISSONNETS » À MONTPELLIER

À la demande de l'évêque d'alors, des Carmélites de Rodez viennent fonder un monastère à Montpellier en 1837. Celui-ci porte des fruits précoces, puisqu'en 1856 et 1858 il fonde ceux de Bédarieux et de Bergerac.



À la suite des lois de juillet 1901, la communauté s'exile en Belgique, ne revenant qu'en 1919. Elle ne peut réintégrer ses bâtiments et s'installe non loin de Montpellier, à l'abbaye du Vignogoul-Pignan. En 1927 elle revient à Montpellier, aux Buissonnets. Entre 1963 et 1965, un bâtiment neuf y est construit. En 2010, les sœurs du carmel de Sète les y rejoignent.

Les religieuses vivent de leur travail mais ont dû, l'âge venant, renoncer à la fabrication de biscuits et de santons. Elles portent, par leur vie de prière, notre monde contrasté et son grand besoin d'intériorité.

Aujourd'hui la communauté rassemble outre des sœurs de l'Hérault, des sœurs d'autres régions de France métropolitaine, de Guadeloupe mais aussi de Sardaigne, Algérie et Extrême-Orient.

**Carmel « Les Buissonnets »**  
**1133 rue Pioch-de-Boutonnet - 34090 Montpellier**  
**Tél. 04 67 63 31 82 / Fax. 04 67 63 43 30**  
**carmel.buissonnets@free.fr**



# MONASTÈRE SAINTE-CLAIRE À BÉZIERS

---



*Installé hors-les-murs à sa fondation, le monastère des Clarisses de Béziers a déménagé plusieurs fois au fil des événements historiques. Il est maintenant situé en centre-ville ; les sœurs envisagent de fusionner dans un avenir proche avec la communauté de Millau.*

D'après la tradition, le monastère de Béziers a été fondé du vivant de sainte Claire par une Clarisse venue de Saint-Damien et a perduré jusqu'à maintenant, offrant 772 ans de présence à Béziers.

De réformes (celle de sainte Colette au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, celle des récollets au <sup>xvii</sup><sup>e</sup>) en épreuves (celles des guerres de religion au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle ou des épidémies de peste à la même époque), le monastère connaît une grande vitalité : quatre-vingt-quatre sœurs y sont entrées au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle, quatre-vingts au <sup>xviii</sup><sup>e</sup>.

Au lendemain de la Révolution française, pendant laquelle la propriété est partagée et vendue, il faut non seulement relever le monastère sur un autre site mais en réformer également les coutumes : le nouveau coutumier est approuvé par l'évêque et le ministre général de l'Ordre le 19 janvier 1887.

L'intention est de rester fidèle aux observances des origines, dans l'esprit de la première règle de sainte Claire et dans le souci de vivre une réelle austérité personnelle.

Parallèlement la communauté de Béziers évolue dans un mouvement préconciliaire et conciliaire : suppression des « classes » (sœurs converses et sœurs de chœur), ouverture au monde par l'introduction progressive des nouveaux moyens de communication, accueil œcuménique de protestants et d'orthodoxes, formation biblique et théologique, adoption du Français pour la liturgie...

Les soeurs de Béziers ont toujours manifesté un souci missionnaire, acceptant d'être envoyées, parfois au prix de bien des difficultés, pour fonder dans l'esprit de leur réforme : monastère de Kabinda au Zaïre, fondation au Congo RDC, monastère qui a lui-même fondé à Madagascar. De jeunes sœurs africaines viennent se former pour un temps à Béziers et aident la communauté : soutien spirituel et matériel lie les religieuses des deux continents.

**Monastère Sainte-Claire**  
**29 rue du Bel-Air - 34500 Béziers - 04 67 28 67 45**



*Notre-Dame de l'Affiliation, tableau peint au XVIII<sup>e</sup> siècle en remerciement à la Vierge pour sa protection lors d'une grande peste.*

# MONASTÈRE NOTRE-DAME DE PITIÉ

---

## À MOUGÈRES

---

*A 20 kilomètres au nord de Béziers, s'élève le sanctuaire de Notre-Dame de Pitié où les moniales de Bethléem, de l'Assomption de la Vierge et de saint Bruno mènent une vie d'adoration silencieuse depuis 1977.*

Le sanctuaire actuel est bâti sur une ancienne villa romaine. Le nom de Mougères, en langue romane, vient de Moges, Mouchs ou Moughès. La « Mouchès » ou « Mougerias » signifie « terrain où poussent les cistes ».

Le sens du nom « Notre-Dame de Pitié » est celui-ci : la Vierge Marie aime et écoute ceux qui la prient. De fait, aux pèlerins venus l'implorer en ce lieu depuis plusieurs siècles, la Vierge a prodigué abondance de miracles et de grâces spirituelles.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, une bulle du pape Nicolas IV accorde au sanctuaire une indulgence pour chaque grande fête de la Vierge. A cette époque, les fils de saint Dominique ont probablement déjà établi une communauté en ce lieu. On ignore la date exacte de cette fondation, tout comme l'origine du très ancien pèlerinage à Notre-Dame de Pitié. Du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Dominicains vivent en ce lieu, avec des interruptions dues au brigandage et aux guerres de religion. En 1645, l'antique oratoire ayant été détruit, les chrétiens des villages environnants (Caux, Roujan, Alignan-du-Vent) reconstruisent une nouvelle et belle église : c'est l'église actuelle du sanctuaire de Notre-Dame de Pitié. En 1789, à l'heure de la Terreur, le monastère et l'église sont fermés et ruinés. Mais une chrétienne de Pézenas achète la propriété pour la sauver. C'est grâce à elle et selon son vœu qu'en 1825, après la tourmente révolutionnaire, les « premiers moines en blanc », les Chartreux, revenus en France, viennent restaurer l'église, construire un Cloître de solitude et emplir à nouveau de prière ce saint lieu.

Les pèlerinages à Notre-Dame de Pitié reprennent comme autrefois. Certains lundis de Pentecôte, quatre mille pèlerins viennent de toute la région. Ils prient Notre-Dame de Pitié afin qu'elle conjure la peste, les invasions, les maladies, la sécheresse ou les pluies torrentielles.

En 1901, les fils de saint Bruno sont expulsés. Mais ils reviennent en 1935 pour la grande joie des habitants et des pèlerins qui accourent vers eux de tous les diocèses environnants. En 1977, les Chartreux proposent aux moniales de Bethléem, de l'Assomption de la Vierge et de Saint Bruno de venir vivre et prier à Mougères, car ils ne sont plus assez nombreux.

Fondée le 1<sup>er</sup> novembre 1950, jour de la proclamation du dogme de l'Assomption, cette Famille monastique vit en référence à ce que vit Marie élevée dans la gloire de la Sainte Trinité. Elle reçoit sa sagesse de vie de la paternité de saint Bruno.



La vie des moniales est tout entière spécifiée par la quête de Dieu et la prière, dans le silence et la solitude de la cellule : vie évangélique solitaire et fraternelle dans la tradition des premiers moines du désert, reçue à travers la paternité de saint Bruno et à l'école de la Mère de Dieu. Dans la cellule, tout au long du jour,

les moniales prient, étudient, travaillent, célèbrent certaines Heures de la Liturgie, prennent leurs repas et dorment. Elles ne quittent ce lieu de solitude que pour la célébration des Matines et de l'Eucharistie le matin, et des Vêpres le soir. D'autres moniales, tout en ayant une cellule de solitude, servent la communauté dans la maison ou travaillent dans les ateliers. Le dimanche est plus spécialement consacré, dans la lumière de la Résurrection du Christ, à la célébration de la vie fraternelle. Ce jour-là, tous les offices sont célébrés au chœur et les moniales prennent un repas en commun et se réunissent pour une marche et une rencontre fraternelle.

Les moniales tirent principalement leurs ressources de l'artisanat. L'activité de l'atelier d'art de Mougères est la fabrication de statues en bois et en dolomie. Et à la porterie du monastère sont exposés tous les artisanats des monastères de Bethléem : icônes, médailles, crèches, cartes, faïence décorée, vaisselle en grès, produits naturels, ivoirines, statuettes et grandes statues d'église.

Les offices de la communauté sont célébrés dans l'église monastique. L'église du pèlerinage, où est vénérée Notre-Dame de Pitié, est toujours ouverte et accueille beaucoup de pèlerins qui viennent y déposer leurs fardeaux et confier à la Vierge leurs intentions.

Sur la place de Mougères, en face du monastère, vivent aussi deux familles à qui les Pères Chartreux ont confié le soin du domaine viticole et de la cave.

**Monastère Notre-Dame de Pitié - Mougères - 34720 Caux**

**Tél. 04 67 98 44 86 / Fax. 04 67 98 45 95 -**

**[www.bethleem.org](http://www.bethleem.org)**

# LA COMMUNAUTÉ DES CARMES DE MONTPELLIER

---

## FONDATION ET REFONDATIONS

Le premier couvent des carmes déchaux a été fondé le 6 mai 1663, sur l'invitation de Mgr François de Bosquet, évêque de Montpellier. Une petite colonie de Frères arriva d'Avignon, précédée par les derniers échos de la prédication de carême faite à la cathédrale par le Père Paul du Saint-Sacrement. Les religieux installés dans un logement provisoire, la construction du nouveau couvent, situé sur l'ancien cimetière Saint-Barthélemy, débute le 30 novembre suivant. L'église est consacrée le 23 octobre 1707 par Mgr Charles-Joachim Colbert de Croissy, évêque de Montpellier. Les Carmes sont aussitôt employés à la prédication, l'administration des sacrements, la vie d'oraison et la visite des malades. Ces ministères resteront invariables pendant plusieurs siècles.

Comme tous les religieux du royaume, les Carmes déchaux sont chassés en 1792. De retour en France en 1839, ils sont appelés à refonder à Montpellier, dès février 1851, par Mgr Charles-Thomas Thibault. Le 7 décembre 1853, ils s'installent dans l'ancien couvent délabré des Augustins, situé au cœur de la ville. Entre 1901 et 1920, à cause des lois contre les congrégations religieuses, les Carmes se réfugient en Espagne.

En 1956, trop à l'étroit dans le couvent des Augustins, sans jardin et en pleine ville, les Frères rachètent aux Carmélites leur ancien monastère de la rue Moquin-Tandon dont elles avaient été expulsées en 1901. Depuis 1905, elles louaient le bâtiment à une congrégation enseignante : le pensionnat des Chartreuses. C'est là que le 14 septembre 1956 les déchaux s'installent après avoir cédé leur couvent aux Dominicains. C'est là aussi que la communauté vit aujourd'hui dans un lieu clair et vaste, au grand jardin ombragé, à l'abri du bruit. Lieu privilégié pour la vie contemplative et l'apostolat de la vie spirituelle. Très facile d'accès depuis le centre de Montpellier, grâce au tram, le quartier bénéficie des avantages de la ville sans pâtir de ses nuisances.

Depuis 1981, le couvent de Montpellier est le lieu de résidence du Provincial et celui de la formation des postulants et novices de la Province

d'Avignon-Aquitaine. Celle-ci couvre tout le sud de la France : Le Broussy (centre spirituel), Toulouse (maison d'étude), Montpellier (noviciat), Roquebrune-sur-Argens (Saint-Désert) et des implantations en Suisse (Fribourg), au Québec (cap de la Madeleine) et au Sénégal (Kaolack) ; la Province de Paris se déployant dans le nord, avec les couvents de Paris (maison d'étude), Lille, Avon (centre spirituel et noviciat) et en Irak (Bagdad). Durant le <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle, la Province d'Avignon-Aquitaine a accueilli et formé les premiers Carmes japonais, coréens, vietnamiens et malgaches.

## LA COMMUNAUTE DE MONTPELLIER AUJOURD'HUI

La communauté compte actuellement 21 religieux de 90 à 23 ans, dont quatre novices et deux postulants. Depuis un peu plus d'une année les Frères bénéficient d'une chapelle néo-gothique entièrement rénovée dans laquelle se déroule l'intégralité de la vie de prière de la communauté : deux heures d'oraison quotidiennes, Eucharistie, office divin. De nombreux fidèles participent aux différentes célébrations liturgiques et à l'oraison du soir. La liturgie, sobre, solennelle et priante attire des laïcs désireux d'intériorité et de silence.



Outre cet apostolat de l'exercice de la prière et de la célébration liturgique, les Carmes de Montpellier pratiquent différents ministères toujours liés à la vie spirituelle et à sa promotion. C'est incontestablement dans les ministères d'accompagnement spirituel et du sacrement de réconciliation que les Frères sont le plus sollicités, avec parfois des difficultés à répondre à toutes les demandes.

Ils prêchent aussi des retraites à l'extérieur, en particulier aux Carmélites, mais pas seulement, et une récollection mensuelle au couvent. L'apostolat auprès des Carmélites et des communautés du Carmel séculier de la région Sud-est demeure l'activité privilégiée des Frères. Cependant divers autres groupes qui fonctionnent depuis plusieurs années viennent s'y greffer : le groupe des Mamans (une journée par mois au couvent), celui des Pères de famille (quatre fois par an), le groupe des Enfants adoreurs (tous les mois), celui des Servants d'autel, mais aussi un groupe de lecture du *Catéchisme de l'Eglise catholique* et une école d'oraison. Une petite hôtellerie permet à des personnes de venir partager la vie des Frères pendant quelques jours, profitant du cadre, de la liturgie et de l'aide d'un religieux si nécessaire.

Bien insérée dans le diocèse de Montpellier la communauté participe aux grandes manifestations ou célébrations diocésaines et aide, dans la mesure de ses possibilités, les prêtres pour des prédications dominicales ponctuelles et des temps de confessions.

Le couvent des Carmes de Montpellier honore bien l'intuition de sainte Thérèse d'Avila de résoudre le conflit entre désert et ville, en faisant de ses fondations des déserts dans la ville.

*Frère Stéphane-Marie Morgain, ocd, prieur.*

**Couvent des Carmes - 10bis rue Moquin-Tandon  
34090 Montpellier  
Tél. 04 99 23 24 90/Fax. 04 99 23 24 99  
contact@carmesmontpellier.org/www.carmesmontpellier.org**

## LE CARMEL DU SACRÉ-CŒUR À UZÈS

---

*Situé à 25 kilomètres au nord de Nîmes, le carmel d'Uzès abrite quinze sœurs cloîtrées, de 30 à 90 ans, qui mènent à la fois une vie de silence et une vie communautaire pour équilibrer leur vocation de vie contemplative.*

Lorsque les Prussiens approchent de Chartres pendant la guerre de 1870, le carmel de cette ville est évacué et les soeurs dispersées. Trois d'entre elles trouvent refuge au carmel de Montélimar puis chez une parente dans le Gard. L'évêque de Nîmes leur propose alors de fonder une communauté à Uzès.

Elles s'y installent, dans une maison louée provisoirement, le 27 décembre 1871. Elles n'ont rien emporté de Chartres et ne disposent d'aucune ressource. Là commence leur vie de grande pauvreté et de confiance dans la Providence.

Cependant les vocations nouvelles forcent à trouver un logement plus vaste en 1873, puis à se lancer dans l'achat d'un terrain et dans la construction d'un vrai monastère. Celui-ci est béni le 10 avril 1886. Un noviciat et une infirmerie l'agrandiront en 1900.

Quand la loi sur les congrégations de 1901 force les Carmélites à s'exiler à Malte, six soeurs décident néanmoins de rester à Uzès et d'y maintenir une vie de prière et d'offrande silencieuse. Le monastère est hypothéqué puis racheté par une famille amie. Peu à peu la vie conventuelle reprend ; les vocations sont à nouveau autorisées.

La guerre de 1939-1945 voit s'exprimer tout le généreux dévouement des soeurs externes qui réussissent à pourvoir aux besoins de leurs soeurs cloîtrées ainsi que des séminaristes et soldats accueillis au monastère.

Puis le Concile entraîne l'élaboration et l'attribution aux carmels de nouvelles Constitutions qui accentuent la profondeur de la vie contemplative, suivant le charisme thérésien, tout en assouplissant certains usages ou prescriptions.

Progressivement une imprimerie et un atelier de reliure offrent des revenus au carmel. De nouvelles vocations permettent de prendre en charge l'entretien de la propriété et de sa petite exploitation, avec l'aide d'amis bénévoles.

La communauté poursuit ainsi en ce lieu la belle vocation carmélitaine :

« Chaque monastère de Carmélites doit être un « petit coin de Dieu, demeure de sa gloire et paradis de ses délices ». Il doit être une oasis de vie contemplative, un « colombier » de la Vierge où l'on vit dans toute sa plénitude le mystère de l'Église qui est l'Épouse du Christ avec ce ton d'austérité et d'allégresse qui caractérise l'héritage thérésien. »

*Jean-Paul II, Avila, 1982.*

**Carmel du Sacré-Cœur - 7 avenue Louis Alteirac  
30700 Uzès  
Tél. 04 66 22 10 62 / Fax. 04 66 03 03 63**



# MONASTÈRE DE LA PAIX-DIEU

---

## À ANDUZE

---



À 45 kilomètres au N.O. de Nîmes, ce monastère, habituellement appelé « Cabanoule », du nom du lieu-dit, se trouve sur la commune d'Anduze, surnommée aussi « Porte des Cévennes » : c'est en effet à partir de là qu'on quitte la riante garrigue méditerranéenne pour monter peu à peu vers des terres plus ingrates au relief aride.

Si la région est accidentée, coupée par les affluents du Gard, les sept Gardons, le paysage religieux l'est aussi : toute la région, majoritairement protestante, est encore profondément marquée par un passé de violence entre chrétiens, les Cévennes ayant été le bastion de la résistance protestante durant un siècle, entre la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 et l'Édit de Tolérance en 1787.

L'idée de fonder un monastère catholique en ce lieu est venue de la Mère Abbessse de l'abbaye cistercienne des Gardes (Maine et Loire) : confrontée au scandale de la division des chrétiens et soutenue par une communauté orientée en ce sens, elle a souhaité donner chair dans cette région à la prière du Christ pour l'Unité : « Que tous soient un ..., afin que le monde croie » (Jn 17,21).

Ce voeu n'allait pas de soi dans cette région, non loin du Musée du Désert, haut lieu de l'identité protestante où l'on se souvient de ceux qui ont perdu leur vie dans les prisons, les galères ou les bagnes ... Finalement l'accord est donné par les différentes Églises réformées présentes à Anduze et la fondation peut commencer en 1970, dans un site caché et une modeste bâtisse qui avait été à l'origine une simple bergerie et une magnanerie pour l'élevage du ver à soie.

Au fil des années, des rencontres et des offices priés ensemble, des liens se sont tissés avec protestants et orthodoxes, dans le partage d'une foi commune pour l'essentiel. Les soeurs mènent une vie simple et laborieuse, sans prosélytisme, et les clichés ou les étiquettes tombent

dans l'esprit de ceux qui les voient vivre selon la tradition monastique cistercienne. La communauté se sent aussi fortement concernée par les autres croyants en un Dieu unique, juifs et musulmans, ainsi que par les croyants d'autres religions : accueillir l'autre dans sa différence, c'est donner forme à la « communion ».

**Monastère de la Paix-Dieu - 1064, chemin de Cabanoule  
30140 Anduze  
Tél. 04 66 61 73 44 / Fax. 04 66 61 87 94  
accueil.cabanoule2@orange.fr**



# MONASTÈRE SAINTE-CLAIRE À NÎMES

*En bordure sud-est de la ville se dressent les bâtiments modernes du monastère, de style semi-provençal, en pierres apparentes.*

Fondé en 1242, du vivant de sainte Claire, le monastère des Clarisses de Nîmes a connu bien des vicissitudes : détruit par les Calvinistes lors des guerres de religion, il est refondé en 1891 ; bombardé en 1944, il est reconstruit entre 1953 et 1956.



Mais en 1995 il ne compte plus que cinq moniales ; on pense à fermer le monastère. Au même moment, les 27 clarisses d'Alger (dont la communauté avait elle-même été fondée par des soeurs de l'Aude en 1932) sont menacées de mort par le GIA et doivent quitter précipitamment Alger : les clarisses de Nîmes les accueillent et peu à peu s'établit une symbiose, grâce à l'écoute réciproque et au partage d'un même projet.

Des situations de grande détresse qu'elles ont elles-mêmes connues, les clarisses de Nîmes gardent une grande ouverture au monde. Tout en vivant en clôture, elles ont aménagé des bâtiments pour pouvoir pratiquer l'hospitalité : groupes de chrétiens pour un temps de réflexion, proches de personnes hospitalisées à Nîmes n'ayant pas de gros moyens pour se loger, religieuses de passage venant d'autres congrégations ...

D'autre part, elles conservent les archives de catholicité du diocèse d'Alger qu'elles ont traitées et continuent à travailler pour ce diocèse : elles reçoivent les doubles des actes et des registres et les mettent sur microfilm. Régulièrement des personnes restées en Algérie les sollicitent et obtiennent réponse. Elles assurent aussi elles-mêmes l'entretien de leurs bâtiments et du jardin dont elles tirent quelques produits mis en vente sur place.

Aujourd'hui le monastère compte une vingtaine de sœurs et nourrit des échanges avec d'autres Clarisses d'Afrique après avoir contribué à l'ouverture de cinq monastères en Afrique, ce qui permet à la communauté « de respirer avec ses deux poumons africains et nîmois », selon les termes de Mère Abbessse.

**Monastère Sainte-Claire - 34 rue de Brunswick - 30000 Nîmes**  
**Tél. : 04 66 26 66 76 / Fax. : 04 66 26 86 35**

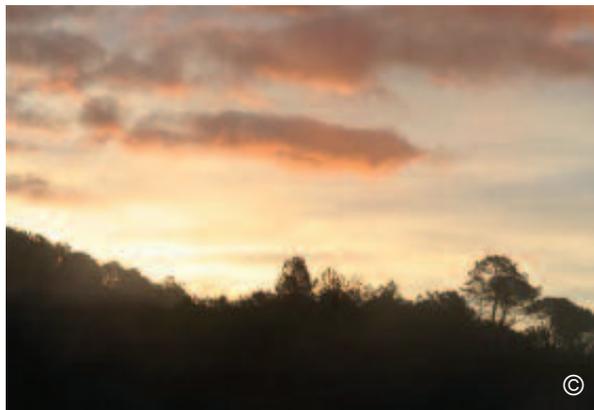
# PRIEURÉ NOTRE-DAME DE PRIMECOMBE

À l'ouest de Nîmes, un peu à l'écart de Fontanès, s'élève depuis le IX<sup>e</sup> siècle le site marial de Notre-Dame de Primecombe entouré d'une forêt de chênes verts et d'arbousiers. En 1997 s'y est installé un prieuré de la congrégation bénédictine de Notre-Dame d'Espérance.

L'objet de cette congrégation est de permettre aux personnes affectées d'un handicap ou d'une faible santé mais désireuses de mener une vie monastique, de réaliser leur vœu, en suivant, à leur mesure, la règle de saint Benoît. En 2011 elle comptait près de 160 moines ou moniales, répartis en douze prieurés.

Onze moines vivent au prieuré Notre-Dame de Primecombe, la plupart en fauteuil. Ils n'exercent pas d'activité spécifique en ateliers mais consacrent trois heures quotidiennes au travail : soutien aux frères les plus handicapés, entretien des bâtiments ...

**Prieuré Notre-Dame de Primecombe**  
**26000 route de Primecombe - 30250 Fontanès**  
**[primecombe@notredamedesperance.com](mailto:primecombe@notredamedesperance.com)**



# CLOÎTRES D'ICI ET D'AILLEURS

---

## Le cloître de la cathédrale de Narbonne

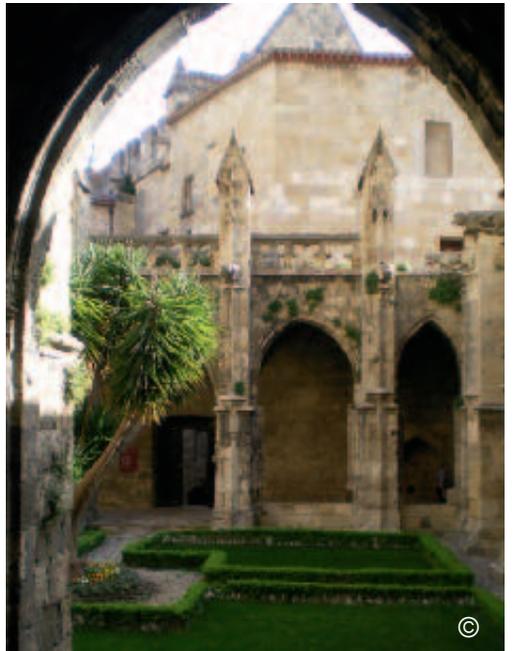
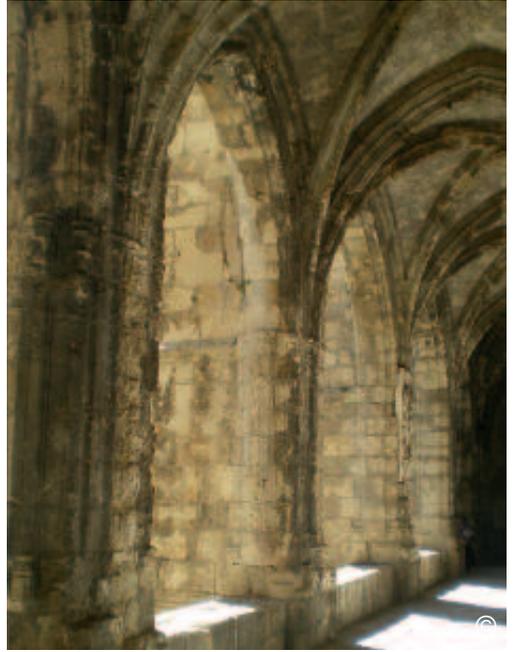
Quand on pense aux cloîtres, ce sont les images de cloîtres monastiques qui viennent aussitôt à notre imagination. Mais les cathédrales étaient aussi munies de cloîtres, à l'usage des chanoines, dont peu ont subsisté dans leur intégralité. L'homogénéité et la situation du cloître de Narbonne méritent qu'on s'y arrête.

Le cloître de la cathédrale Saint-Just-Saint-Pasteur de Narbonne, vieux siège archiépiscopal, est imbriqué entre celle-ci et le palais des Archevêques. Bâti de 1349 à 1417 sur l'emplacement de la cathédrale carolingienne, dont le clocher subsiste encore, le cloître, adossé à l'enceinte du V<sup>e</sup> siècle et relié au palais archiépiscopal, reçut un commencement de fortifications.

Ses quatre galeries, très homogènes, sont encadrées par de grandes et hautes arcades sans remplages ni meneaux, séparées par des contreforts épais, ornés de curieuses gargouilles et chargés d'un pinacle flamboyant. Elles sont couronnées, en partie, d'une balustrade quadrilobée.



Par la galerie Ouest, on accède au jardin des archevêques, à l'ombre de la cathédrale, actuellement bien mis en valeur. La galerie Est fait communiquer avec la salle capitulaire et, au-dessus, avec la salle du Trésor.



## Le Campo Santo de la cathédrale de Perpignan

Le Campo Santo fait partie de l'ensemble collégial de Perpignan comprenant en outre l'église Saint-Jean-le-vieux (du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle), la cathédrale Saint-Jean-Baptiste (de 1324 à la fin du XV<sup>e</sup> siècle), la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste dite de la Funeraria (de 1383 à 1389) et la chapelle du Dévot-Christ.

L'édifice est construit au début du XIV<sup>e</sup> siècle. A cette époque le Roussillon est sous le pouvoir du roi de Majorque et Perpignan en est sa capitale continentale. La ville va rapidement devenir prospère et Sanche I<sup>er</sup>, roi de Majorque, lance alors la construction d'une cathédrale devant remplacer l'ancienne église paroissiale Saint-Jean. En parallèle l'abbé Guillaume Jorda prend l'initiative de construire juste à côté un cloître-cimetière dit "Campo Santo" ce qui signifie de façon imagée "le champ saint", appellation récente, employée pour la première fois au début du XX<sup>e</sup> siècle, à la manière du Campo Santo de Pise, ou d'autres.

Le cloître-cimetière est avant tout un cimetière construit pour les paroissiens de Saint-Jean tout en ressemblant à un cloître. Il demeura en service jusqu'à la Révolution française.

Le Campo Santo a la forme d'un cloître carré dont trois galeries conservent leurs arches. Chaque côté fait 54 mètres de long, les arches étant séparées par des colonnes de marbre de la carrière de Baixas. Sous ces arcades, se trouvent les tombes des défunts. Les côtés étaient initialement recouverts d'un appentis de bois soutenu par des colonnes aux chapiteaux sculptés. Les arcs sont encore gravés de blasons aux armes de la famille à qui il appartenait, membres de la noblesse ou de la haute bourgeoisie. En 1321, très rapidement après sa construction, on pensa aux moins fortunés qui purent se faire enterrer dans un ossuaire situé au centre du jardin du cloître.

C'est au début du XIX<sup>e</sup> que le site est modifié. Une remise en état après destruction des bâtiments ajoutés est entreprise en 1982.

En lien avec le cloître-cimetière, la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste est une chapelle funéraire dite « Funeraria », construite à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et transformée en 1601 en salle capitulaire du chapitre d'Elne. Son chœur est proche de la chapelle du Palais des rois de Majorque, de Perpignan.



# CHRONIQUE JURIDIQUE

---

## I - LAÏCITÉ ET LIBERTÉ RELIGIEUSE

(éd. des Journaux Officiels 2011),

### UN NOUVEAU CODE SUR LE DROIT DES RELIGIONS ?

Si la codification consiste à ordonner dans un seul document des dispositions réglementaires et législatives dispersées et à leur donner un numéro d'article, alors l'ouvrage publié aux Éditions des Journaux Officiels, sous l'égide du ministère de l'Intérieur, en octobre 2011 et intitulé *Laïcité et liberté religieuse*, ne peut être considéré à proprement parler comme un nouveau code qui viendrait s'ajouter à l'important travail de codification entrepris depuis une vingtaine d'années.

Il est en réalité beaucoup mieux que cela : un recueil complet des divers textes de droit applicables en matière religieuse - Constitution, conventions internationales, lois et règlements - auxquels s'ajoutent les circulaires et instructions administratives ainsi que des extraits les plus significatifs de la jurisprudence du Conseil constitutionnel, du Conseil d'État, de la Cour de cassation et de la Cour européenne des droits de l'homme.

Ces textes sont classés par matière autour de quatre thèmes qui forment les quatre sous-titres du recueil : les principes de laïcité et de liberté religieuse, la laïcité dans les services publics, l'organisation des cultes et l'expression de la liberté religieuse. Chose précieuse, cet ouvrage présente une table des matières détaillée et une table des textes et de la jurisprudence selon leur niveau - international, européen, français - s'offrant le luxe pour le droit interne de distinguer les lois et décrets codifiés et non codifiés !!

Bien entendu il n'est pas possible de résumer un tel livre qui s'intéresse aux aspects les plus divers de la vie religieuse : associations 1901 et 1905, fiscalité, culte en Alsace-Moselle, en Outre-mer, aumôneries, congrégations, édifices du culte, cimetières, enseignement, établissements de santé, sectes, voile, mariage, processions, abattage rituel, régime des ministres des cultes et jusqu'au taux des indemnités des représentants religieux intervenant dans les établissements pénitentiaires.

Nous nous contenterons ici de présenter quelques aspects de ce travail considérable pouvant intéresser les communautés religieuses soit parce qu'ils font aujourd'hui l'objet de débats, soit parce qu'ils permettent de mieux comprendre la place juridique du fait religieux dans la société française.

**À ce titre, nous évoquerons :**

- le principe de la liberté religieuse et ses conséquences
- la portée de l'interdiction de financer le culte
- le tableau comparatif du régime des associations de la loi 1901, de la loi 1905 et des congrégations religieuses
- et quelques réflexions finales.

## **1 - La liberté religieuse et ses conséquences**

Si le principe de laïcité est inscrit à l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution, cet article affirme aussitôt que la France respecte toutes les croyances et assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Le principe de liberté religieuse est encore précisé à l'article 17 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui stipule que l'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient en vertu du droit national les églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres. Mais il ajoute : « Reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces églises et organisations ».

À la lumière de ce texte, on voit que, s'il est difficile de contester au niveau européen le statut de tel ou tel organisme religieux, en revanche, l'identité et la contribution des religions sont pleinement reconnues en droit, ce qui n'est pas le cas de notre Constitution qui se contente d'affirmer à égalité le principe de laïcité et de liberté religieuse.

Cet édifice juridique est couronné au plan international de façon encore plus positive par l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civiques et politiques, adopté par une assemblée générale des Nations unies le 16 décembre 1966, lequel donne un contenu à la liberté religieuse qui implique « la liberté d'avoir ou d'adopter une

religion ou une conviction de son choix, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte, et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement ». Il en va de même pour les parents qui doivent être respectés dans leur liberté de donner à leurs enfants une éducation religieuse et morale conforme à leurs propres convictions.

Cette liberté religieuse ne peut faire l'objet que des seules restrictions prévues par la loi et qui sont nécessaires à la protection de la sécurité, de l'ordre public et de la santé publique ou de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d'autrui.

Une rapide analyse de ces textes montre que la conception qui prévaut en France au plan constitutionnel est plutôt individualiste, considérée à travers les droits de la personne, alors qu'au plan européen et international, on a une vision plus collective de la religion à travers les églises ou les organisations qui la représentent et qui ont un rôle, on pourrait dire, d'intérêt public, à jouer au sein de la société.

Au sujet du prosélytisme religieux, on relèvera que la liberté de manifester sa religion ou ses convictions comporte certaines limites. La jurisprudence constante de la Cour européenne des droits de l'homme énonce que : « dans une société démocratique où plusieurs religions coexistent au sein d'une même population, il peut se révéler nécessaire d'assortir cette liberté de limitations propres à concilier les intérêts des divers groupes et à assurer le respect des convictions de chacun ». Mais si les Etats membres ont une certaine marge d'appréciation pour juger de l'existence et de l'étendue de la nécessité d'une ingérence, le contrôle au niveau du juge européen porte sur la loi et les décisions de justice qui l'appliquent. Celui-ci va rechercher en particulier si les mesures prises au niveau national se justifient dans leur principe et sont proportionnées.

## **2 - La portée de l'interdiction de financer le culte**

Les développements sur ce sujet sont particulièrement intéressants en ce qu'ils indiquent que, si elle est posée par l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905, l'interdiction des aides publiques à l'exercice d'un culte peut connaître des dérogations ou des tempéraments. Certains de ceux-ci sont prévus par la loi elle-même pour les services d'aumônerie, les dépenses de conservation et d'entretien des édifices cultuels appartenant aux collectivités publiques ou des dépenses de réparation des

édifices appartenant à des associations cultuelles. D'autres sont inscrits dans le code général des collectivités territoriales ou le code de la propriété des personnes publiques. Enfin, la jurisprudence citée dans l'ouvrage permet à des collectivités publiques de financer :

- une mise à disposition gratuite de locaux pour l'exercice d'un culte dès lors que cette mise à disposition n'est ni pérenne, ni exclusive (CE 19 juillet 2011, commune de Montpellier n°313518) ;
- la signature pour le même objet d'un bail emphytéotique à loyer modique (CE 19 juillet 2011, Mme Vayssière, n° 320796) ;
- l'installation d'un orgue (CE 19 juillet 2011, commune de Trélazé, n° 308544) ou d'un ascenseur dans un édifice cultuel ou des dépenses contribuant au rayonnement culturel et au développement touristique et économique d'une ville (CE 19 juillet 2011, Fédération de la libre pensée du Rhône, N°308817) .

Ces décisions sont inspirées de l'idée que le principe constitutionnel de laïcité n'interdit pas par lui-même l'octroi, dans l'intérêt général et dans les conditions prévues par les lois, de subventions au bénéfice d'organismes ayant des activités cultuelles. On voit que le Conseil d'Etat contrôle le point de savoir si la subvention ou l'aide publique est exclusivement affectée à l'exercice du culte, auquel cas elle est interdite, ou si elle n'a pas un autre objet, auquel cas elle est autorisée dans la mesure où, soit elle découle d'une disposition légale, soit l'objet lui-même est d'intérêt général.

### **3 -Le statut juridique et fiscal des congrégations religieuses**

Les développements sur ce sujet sont insérés dans le chapitre consacré à l'organisation des cultes qui présente les articles 13 à 18 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui leur sont consacrés mais aussi le décret du 16 août 1901 sur la procédure de reconnaissance, diverses dispositions sur les donations et les legs aux communautés ainsi que le texte complet de deux circulaires du ministre de l'Intérieur, l'une du 1<sup>er</sup> août 2007 sur la simplification de la procédure, l'autre du 23 juin 2010 sur l'organisation détaillée de cette même procédure.

Mais un autre grand intérêt de cet ouvrage réside dans les tableaux synthétiques comparatifs, remarquablement simples et clairs, des régimes des associations 1901, des associations de la loi de 1905 et des congrégations religieuses.

La consultation de ces tableaux sera très utile en particulier aux communautés désireuses d'avoir une vue globale de leur statut juridique et fiscal. Les éléments comparatifs de ces trois régimes sont exposés au regard de leur objet, mode de création, capacité juridique, ressources, dons manuels sans oublier la fiscalité sur les droits de mutation à titre gratuit, à titre onéreux, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation, les divers droits d'enregistrement, notamment ceux relatifs au transfert des biens à une congrégation autorisée, l'impôt sur les bénéfiques, les impôts sur le revenu du patrimoine et la TVA.

Ces informations constituent une synthèse rare sur le droit applicable aux congrégations dont il convient de souligner la qualité, même si son caractère général ne peut donc répondre à toutes leurs questions juridiques et fiscales. Elles seront en tout cas bien utiles à la Commission monastique administrative qui, au sein de notre Fondation, ne cesse d'approfondir sa réflexion sur la place des communautés religieuses dans le droit français.

#### 4- Quelques réflexions finales

- Sur les rapports entre la loi du 5 décembre 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État et la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association. On ne redira jamais assez l'importance sur ce point de la circulaire du 23 juin 2010 des ministres de l'intérieur et de l'économie relative au support institutionnel de l'exercice du culte. Il conviendra d'éclaircir la situation des associations exerçant un culte à titre non exclusif qui sont créées sous l'égide de la loi de 1901 ce qui est finalement le cas des communautés reconnues. En effet, cette circulaire indique qu'elles devront créer deux associations : une association culturelle de la loi de 1905 ne pouvant recevoir des subventions et une association portant les activités sociales, culturelles, caritatives... qui elle pourra en recevoir. On ne voit pas comment les communautés pourraient se livrer à cet exercice. Il serait plus simple et plus logique de considérer qu'au delà de la personnalité juridique ce sont les activités qui importent.
- Sur la question de savoir si le principe de liberté religieuse et de laïcité sont de même nature et de même niveau. Il apparaît clairement au vu des textes cités que le principe de liberté religieuse fait partie des libertés fondamentales garanties par les lois de la

République et les conventions internationales. Ce principe n'est pas limité par la laïcité mais par des dispositions existant dans tous les droits lorsqu'il y a atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou lorsqu'une religion viole la liberté de chacun de changer de religion. La laïcité est conçue comme applicable aux services publics qui doivent respecter le principe de neutralité. Elle est vue aussi de manière positive comme permettant de créer, voire de financer les services d'aumônerie dans les établissements scolaires, les hôpitaux et les prisons.

- Sur l'inscription du principe de laïcité dans la Constitution. Comme on l'a vu, ce principe est déjà inscrit à l'article 1 de notre loi fondamentale. Les interprétations qui en ont été données au fur et à mesure de l'évolution de notre droit ainsi que les dispositions favorables relatives à l'exercice de la liberté religieuse et au respect du principe de liberté de conscience ont abouti aujourd'hui à un tel point d'équilibre qu'il serait sans doute bien dangereux et inutile de les bouleverser .

*Pierre Avignon, secrétaire général de la Fondation des Monastères*

## **II - DROIT SOCIAL :**

### **LE RACHAT DE TRIMESTRES AU TITRE DES ANNÉES DE FORMATION : UNE POSSIBILITÉ À ÉTUDIER AU CAS PAR CAS.**

La Loi de finances 2012 autorise dès maintenant à valider - moyennant leur rachat - les trimestres de "vie culturelle" AVANT la première profession (ou avant la vêtue) au titre d'années de formation, et ce, en remontant jusqu'à 1979, date de création de la Caisse.

Le texte dit exactement qu'il s'agit "des périodes de formation accomplies au sein des congrégations ou des collectivités religieuses ou dans des établissements de formation des ministres du culte qui précèdent l'obtention du statut entraînant l'affiliation au régime des cultes". (Il n'est rien précisé dans le texte pour dire si c'est seulement le noviciat au sens strict, ou si le postulat peut être aussi "racheté": En l'absence de toute précision, il semble qu'il soit possible aussi de racheter des trimestres de postulat, nous dit-on à la Cavimac.)

Cette possibilité n'était ouverte jusqu'ici qu'aux années d'études faites dans l'enseignement supérieur, et seulement en remontant jusqu'à 1998. En conséquence, chacun de nous avait jusqu'ici des "trous" dans sa "carrière", du fait de nos périodes de formation monastique.

Ce n'était pas forcément grave pour ceux qui restent toute leur vie au monastère, mais la situation ne se présente pas de la même façon pour ceux qui en sont sortis et qui ont pu avoir des parcours difficiles avec des périodes de chômage.

En théorie, ayant quitté nos collectivités, il leur appartiendrait d'effectuer eux-mêmes le rachat sur leurs propres ressources, mais en toute équité, dans certains cas "sensibles", nos communautés peuvent proposer d'y participer ou leur conseiller éventuellement de solliciter la Caisse d'entraide pour avoir une aide. Ce rachat peut aussi faire partie d'une négociation au moment d'un départ.

Les conditions et les taux de rachats sont précisés sur le nouveau site internet de la Cavimac dans l'"espace collectivités" ainsi que dans l'"espace assurés" dans la partie "Les droits à retraite" puis "Validation de la carrière" puis "rachat de trimestres d'années d'étude". (La mise en page n'y est pas des plus claires, puisqu'il est question de diplômes juste avant et juste après la mention de la période de formation à la vie culturelle : il n'y a en fait aucun diplôme à avoir obtenu... mais il faut tout de même avoir été affilié à la Cavimac à la suite de la période de formation. Autrement dit, cela ne marche pas pour ceux qui ont quitté le monastère en cours de postulat ou en cours de noviciat du temps où on ne cotisait qu'à partir de la première profession)

Une précision : cette mesure n'est PAS rétroactive, c'est à dire que si quelqu'un touche déjà sa pension, il n'est pas possible d'essayer de la faire majorer par ce système.

Toute demande de rachat doit être effectuée AVANT de liquider sa pension.

*Soeur Christophe, Jouarre*  
*celleriere@abbayejouarre.org*

# VIE DE LA FONDATION

---

## I. EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 AVRIL 2012

### I - RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

Mères et Sœurs, Pères et Frères, Mesdames et Messieurs,

Je ne peux commencer cette séance sans évoquer la figure de Monsieur Magnier, administrateur de la Fondation des Monastères depuis janvier 2006, et dont nous avons appris le décès survenu le 13 avril. En octobre, Monsieur Magnier était absent à Saint-Benoît-sur-Loire. Il se battait déjà contre la maladie qui l'a emporté, mais jusqu'au bout, il s'est intéressé aux affaires de la Fondation, avec la rigueur qui le caractérisait. Membre de la commission immobilière, il y apportait son expérience des relations avec les institutions de l'État et collectivités locales, et chacun se souvient de son apport décisif aux travaux de la commission AGP que je lui avais demandé de présider à la fin de l'année 2009. Nous l'avons assuré de notre soutien par la prière durant sa maladie, et partageons la peine de sa famille aujourd'hui, à laquelle nous exprimons toute notre reconnaissance pour le temps qu'il a bien voulu consacrer à la Fondation.

Chers amis, je ne cacherai pas que je suis également émue de vous accueillir pour ce conseil de fin d'exercice, pour la dernière fois. En effet, élue au conseil le 11 décembre 2001, sur proposition de Dom Robert Le Gall, qui venait d'être nommé évêque à Mende et quittait la présidence de la Fondation, je m'appête à mon tour à quitter cette chère Fondation, au terme de deux mandats de présidente, ayant pris la suite de Mère Myriam Fontaine à cette fonction, en avril 2008.

En dix ans à la Fondation, j'ai eu beaucoup de bonheur et de satisfaction à participer à cette grande œuvre, dont j'ai pu observer le bienfait des services toujours plus étendus aux communautés. Et durant mes quatre années de présidence, j'ai eu la grande chance d'être accompagnée et soutenue dans cette responsabilité par un bureau et un conseil d'administration dont les membres étaient aussi dévoués et disponibles que compétents, chacun dans leur domaine. Je les en remercie ici tous. Comme je remercie les chevilles ouvrières de la Fondation que sont nos permanentes

du secrétariat, sans oublier les personnes bénévoles ou non, qui à un titre ou un autre, apportent leur collaboration avec un grand professionnalisme. Je suis sûre que le prochain bureau de la Fondation, élu par le nouveau conseil tout à l'heure, trouvera, rue Dutot, le même soutien.

Mais l'heure est à l'examen de l'année 2011, du point de vue de notre activité et de nos résultats. L'année dernière, nous avons mis en évidence que notre activité s'était à juste titre déployée dans un champ très large, pour venir en aide aux communautés, dans toutes leurs difficultés, financières ou autres, conformément à nos statuts. Je vous propose aujourd'hui de relire l'année écoulée en considérant la variété et le nombre des communautés auxquelles la Fondation des Monastères a apporté ses divers concours, étant entendu que le conseil, organe qui détermine l'action de la Fondation, dispose d'un légitime pouvoir d'appréciation.

À cet égard, l'année 2011 a donné l'occasion au conseil de se pencher sur des demandes de financement (nos « secours », qui sont votés) dont certaines ont pu être refusées, comme chaque année, pour des raisons diverses (manque de visibilité sur l'avenir de la communauté eu égard à l'importance des travaux entrepris, manque d'informations sur le sérieux des projets à financer par exemple, ou lien vraiment trop lointain avec la France), mais aussi sur des demandes de communautés en France, jusqu'alors non connues de la Fondation, et demandant à pouvoir adresser à la Fondation leurs donateurs, et bénéficiers ainsi de l'aide que constitue le reversement de dons affectés. Et là encore, le conseil a pu çà et là prendre des décisions de refus. C'est qu'il n'y a pas, de la part de toute communauté ou collectivité religieuse, un **droit** à bénéficier des services de la Fondation. Et que jusqu'ici, hors exceptions, le conseil a circonscrit aux monastères érigés en monastères et rattachés à un ordre reconnu, ou aux instituts religieux et sociétés de vie apostolique le bénéfice de ses services. Cette politique de la Fondation est-elle susceptible d'adaptations, concernant notamment les associations publiques de fidèles ? La Fondation appartient à son temps, et elle se veut ouverte. Ses responsables ne manqueront pas d'apporter à cette question, le moment venu, toute la réflexion nécessaire.

Vous le savez, une grosse partie de l'activité de la Fondation des Monastères consiste à venir en aide financièrement aux communautés : soit qu'elle leur reverse des dons, legs ou assurances-vie affectés par les donateurs ou testateurs, soit qu'elle leur attribue des secours sur son fonds de solidarité. Parallèlement, la Fondation poursuit ses activités de soutien juridique, adaptées à la diversité des situations.

**Au cours de l'année 2011, les divers reversements aux communautés** (dons, donations, legs et assurances-vie) ont représenté un montant de 16 millions soit, par rapport à l'année 2010, près de 5 millions de plus, selon le compte d'emploi ressources.

**En ce qui concerne les dons, à qui sont-ils reversés ?** Et bien ce service est rendu aux « petites » communautés comme aux grandes, aux communautés reconnues comme aux non reconnues puisque dans les faits, c'est à près de **700** communautés que la Fondation a reversé des dons au cours de l'année 2011. C'est une activité essentielle à la Fondation, qui occupe plusieurs personnes dont la disponibilité pour répondre aux attentes des donateurs, et à celles des communautés bénéficiaires est très grande. Les donateurs souhaitent évidemment toujours que leurs aides soient transmises rapidement et que leur reçu soit adressé en temps utile. Le reçu fiscal délivré par la Fondation est en effet un encouragement à la générosité de nombreux donateurs qui font confiance à la Fondation pour le bon acheminement de leurs aides, et nous espérons que les inévitables recherches de recettes fiscales supplémentaires n'entraîneront pas de trop importantes modifications du régime actuel. Quant aux communautés, reconnues ou non reconnues, elles savent maintenant qu'elles doivent non seulement s'appuyer sur les conseils de la Fondation, mais s'assurer de son accord, si elles envisagent de solliciter des dons pour un projet précis, hors du périmètre limité et local de leurs amis. Des échanges intensifiés au cours de l'année ont été nécessaires entre la Fondation et les communautés, afin de mettre en œuvre la « charte » qui leur avait été adressée à ce sujet en décembre 2010. C'est un travail de longue haleine que nous avons entrepris et que nous poursuivrons. Pour la première fois, nous avons systématisé l'envoi aux communautés d'une attestation de reversement à nous renvoyer, afin que les mouvements financiers entre la Fondation et les communautés soient ainsi clairement suivis de part et d'autre, qu'il s'agisse, pour beaucoup d'entre elles, de reversements ponctuels de dons de bienfaiteurs fidèles, se manifestant spontanément, année après année, ou qu'il s'agisse, plus rarement, du résultat d'une véritable campagne.

Ce service des dons fait donc du travail « sur mesure », pour répondre à la variété des situations des communautés, et de leurs besoins qui est très grande. Et je veux saluer ici le travail accompli sous la responsabilité de Madame Avignon, par Madame Duprey jusqu'en juillet 2011, et depuis par Madame Agrech, sans oublier Madame Ponzio à la comptabilité. Car maints témoignages de reconnaissance nous parviennent de la part des

communautés. (Au passage je signale que Madame Agrech nous quitte dès le mois prochain, pour suivre son mari muté).

**Le service des legs de la Fondation gère en ce moment un stock de 115 dossiers, dont 30 ont été clôturés en 2011.** Toutes les informations et chiffres sont disponibles dans les documents remis, mais je voudrais insister sur une particularité. Ces legs profitent tantôt à la Fondation, quand ils sont non affectés, tantôt à des communautés précises et en ce cas, dans la très grande majorité des dossiers, **ils bénéficient à des communautés non reconnues.** Pourquoi ? Parce les communautés reconnues peuvent recevoir directement des legs et que leurs testateurs en sont la plupart du temps avertis.

Pour les autres, soit les testateurs, bien informés, ont fait leurs legs au profit de la Fondation des Monastères, à charge pour elle d'en affecter le produit, soit la Fondation recourt au juge judiciaire pour faire interpréter les testaments mal rédigés. Hors les cas de legs ou donations « non affectés » le service des legs de la Fondation travaille donc presque exclusivement au profit des communautés non reconnues, cela mérite d'être souligné. Et sa mission, décrite par l'article 1<sup>er</sup> al. 2 de ses statuts, est ainsi année après année confirmée par les jugements favorables, rendus en matière d'interprétation judiciaire de testaments.

De ce point de vue l'année 2011 est particulièrement remarquable car les 30 legs clôturés l'ont été au bénéfice de communautés, 4 ayant nécessité une interprétation judiciaire. Et cette particularité aura d'ailleurs un impact dans les comptes, mais je n'anticipe pas sur ce que nous dira le trésorier.

**En matière d'assurances-vie,** c'est 80% de leur montant qui ont été perçus au bénéfice de communautés non reconnues, pour une somme supérieure à 400 000 €. On peut noter une durée de traitement rapide, pour la plupart des dossiers, grâce au suivi attentif de Madame Larnaudie Eiffel, chargée des legs, dont les relances aussi fermes qu'aimables ont peu à peu raison de la lenteur de certaines études ou compagnies d'assurances.

**Enfin, en 2011, nous clôturons deux dévolutions de carmels, et deux de communautés de clarisses,** au terme de processus qui peuvent avoir été longs. La Fondation est ici nécessaire pour relayer aux communautés d'accueil non reconnues, ou aux fédérations, la quote-part qui leur revient du patrimoine de la communauté disparue, telle que prévue lors du processus de dissolution.

**Enfin, en ce qui concerne les quelques legs affectés à des communautés reconnues**, ce qui peut résulter d'un choix délibéré du testateur, il faut souligner que l'intervention de la Fondation l'amène alors à traiter le dossier et tous les problèmes qui peuvent se présenter, jusqu'à une contestation de testament. Ce cas s'est déjà produit. Et la communauté a trouvé alors en la Fondation, un appui supplémentaire en cette circonstance. Car c'est la Fondation qui va en justice, et c'est avec elle que toutes les conséquences d'un éventuel retournement de situation peuvent être traitées. L'aide de la Fondation est encore ici, précieuse, même pour une communauté reconnue.

**Il y a quelques années, la Fondation des Monastères se présentait volontiers comme une « œuvre de bâtisseurs, œuvre d'entraide ».**

**Cette entraide** avait été initiée aux origines, par le partage des communautés fondatrices de l'œuvre avec d'autres plus démunies, dans un esprit de mutualisation. Par la suite, celles qui adressaient leurs bienfaiteurs à la Fondation, acceptaient volontiers qu'une quote-part des dons qui leur étaient affectés, serve à d'autres communautés. Ce partage est toujours d'actualité et la Fondation s'efforce d'en faire mieux connaître l'esprit auprès des donateurs ou des testateurs qui la consultent, tout en étant plus explicite sur ses documents de communication. Nos remerciements sont en tous cas très vifs pour tous les donateurs de communautés, qu'ils soient anciens et fidèles ou nouveaux. Car, adressant des dons ou legs affectés aux communautés de leur choix, ils participent aussi à la solidarité monastique par la quote-part dite de « solidarité » dont le montant a presque doublé entre 2010 et 2011 pour atteindre 1 450 000 €.

**Le fonds de solidarité** est autrement alimenté par ce que nous appelons les « dons, legs et autres libéralités non affectés », portés pour 1 366 000 € dans le compte d'emploi des ressources 2011. Et notre gratitude est grande pour ces donateurs et testateurs-là. Grâce à leur générosité et à la confiance dont ils font preuve envers la Fondation, pour affecter le produit de leurs dons ou legs, davantage de communautés peuvent être aidées, selon les nécessités qui se présentent, par le moyen des secours votés. Ces donateurs permettent véritablement la mise en œuvre de la solidarité en équilibrant, au profit de communautés parfois vraiment sans soutiens financiers dans leur entourage, les aides de la Fondation. Et c'est à leur intention, principalement, que la Fondation développe sa communication depuis ces dernières années, par des

moyens financiers accrus, votés par le conseil, et une mise en œuvre efficace, successivement confiée à Mesdames Maréchal et Picault, et, depuis novembre dernier, à Madame Anne Voileau-Robin.

Pour juger du bien-fondé et du bon résultat de cette communication, vous pourrez vous pencher cet après-midi sur quelques chiffres parlants, analysables grâce à notre logiciel de dons, non lisibles dans le compte d'emploi des ressources.

**Quelles sont maintenant les caractéristiques des aides votées en 2011 ?** Etant entendu que vous disposez de tous les détails voulus dans les documents qui vous ont été remis, qui vous permettent d'apprécier les évolutions de nos secours.

Et d'abord, pour quel **montant** ces secours ont-ils été attribués ? La réponse est : 2 776 000 € soit, à 46 000 € près, le même niveau qu'en 2010, un niveau historiquement haut. C'est dire si la Fondation n'a pas baissé le niveau de son soutien financier aux 88 communautés qui ont fait appel à elle, dans un contexte de crise.

Quelles sont ces communautés aidées ? Pour 84 %, ces aides sont allées à des communautés françaises, de bénédictins, bénédictines, carmélites, clarisses, cisterciens et cisterciennes, visitandines, pour la plupart, et pour 16% à diverses communautés à l'étranger, en lien avec des communautés françaises, dont beaucoup, cette année, appartiennent à l'ordre bénédictin.

Pour quel motif ? Comme chaque année, l'entretien et la réhabilitation des bâtiments sont des postes très importants (près de 40%). Mais on note aussi une forte progression des secours dits sociaux (aide au paiement des cotisations et à l'aménagement d'infirmes) qui représentent 24% des aides, un budget de 670 000 €, 25 communautés étant concernées sur 88.

Il faut signaler aussi ce que nous appelons les « secours spéciaux » qui sont en hausse : ils concernent le plus souvent des aides qui profitent collectivement aux communautés, que ce soit, comme cette année, le soutien au Service des Moniales, ou à Monastic, deux organismes essentiels à la vie des communautés qui peuvent à juste titre compter sur la Fondation des Monastères.

Quant aux prêts, ils ont été acceptés par 6 communautés, pour un montant global de 800 000 € et pour des motifs très variés : travaux importants de construction d'Ehpad, de réhabilitation de bâtiments

monastiques, ou projet de mise en valeur du patrimoine monastique et culturel, sans oublier une aide d'urgence suite à un accident dans l'activité économique d'une communauté productrice de fromages, privant cette dernière d'importantes ressources pendant plusieurs mois.

### **J'en viens maintenant à l'aide juridique de la Fondation.**

Cette aide juridique, c'est premièrement, un soutien au contentieux pour les communautés religieuses reconnues. C'est aussi un travail de fond, mené par la commission monastique administrative, en partenariat avec la Corref, et en lien avec le Bureau des Cultes, relayé par notre revue et diverses publications, destinées à toutes les communautés. C'est enfin un accompagnement au cas par cas.

**Le contentieux avec l'ADEME** et avec certaines régions ayant refusé des subventions à 8 congrégations légalement reconnues, je l'ai déjà évoqué les années précédentes, car il dure depuis les premiers refus, signifiés aux communautés, en 2006. Mais aujourd'hui la Fondation, qui finance la procédure, appuie 2 d'entre elles qui ont formé des pourvois devant le Conseil d'Etat, et ce nombre va doubler, dans les mois qui viennent, d'autres arrêts d'appel ayant été rendus tout récemment, et le dernier conseil de la Fondation ayant réaffirmé l'intérêt à poursuivre ces contentieux jusqu'au bout, pour voir tranchée la question de principe de la licéité de subvention aux congrégations.

**Le travail de fond sur les questions juridiques et fiscales**, a été mené surtout au sein de la commission monastique administrative dont Pierre Avignon dira quelques mots. C'est ainsi qu'en 2011 est parue la 3<sup>ème</sup> édition du guide fiscal des communautés religieuses. Mais ce travail a été mené également en partenariat avec la Corref, dont le secrétaire général adjoint, le Père Achille Mestre est resté très en lien avec la Fondation : c'est ainsi qu'à son initiative, s'est tenue en mars 2011, une nouvelle session destinée à informer les communautés sur les « questions actuelles autour de la reconnaissance légale », dont l'organisation a été menée conjointement par la Corref, la Faculté de droit canonique de l'Institut Catholique de Paris et la Fondation, qui y a notamment délégué comme intervenant, sur le plan fiscal, son secrétaire général. Toutes les interventions ont été ensuite publiées par la Fondation et sont à la disposition de toute communauté intéressée. Ces débats ont permis à la Fondation de redire son attachement au modèle proposé de la reconnaissance légale, ce qui ne l'empêche pas, on l'a vu, de se dévouer aux communautés non

reconnues, dans toutes les situations délicates où elles se trouvent placées en raison de leur incapacité juridique.

**L'aide juridique de la Fondation, c'est enfin un accompagnement au cas par cas**, pour les communautés, dans les difficultés qu'elles rencontrent. Que cela relève du droit associatif ou du droit social, la Fondation s'efforce d'aiguiller les communautés, au besoin en consultant elle-même, car les questions sont complexes. Les réponses doivent être assurées, et le prix doit en être payé, si nécessaire. Notre partenariat avec deux cabinets renommés est bien rodé et nous avons ainsi la garantie d'un traitement rapide des problèmes qui se posent.

Concernant les questions liées à la fermeture des communautés, les dossiers deviennent plus nombreux. Ils comprennent un triple volet canonique, juridique et immobilier et sont étudiés au sein de la commission immobilière, dont notre vice-président fera un compte-rendu. Mais les déplacements se font aussi sur place quand c'est nécessaire pour le conseil attendu des carmels, monastères de clarisses ou visitations qui nous sollicitent. Avec les moniales, les responsables fédérales, et en s'efforçant d'établir le lien avec les évêques concernés, on observe que les situations douloureuses peuvent se débloquer et des solutions être trouvées. Surtout, la Fondation attire l'attention des communautés sur l'importance de ne pas agir en catastrophe, mais de prendre le temps. Pour les aspects immobiliers, la Fondation délègue en toute confiance à ses deux conseils habituels, qui lui rendent compte très fidèlement.

Cette mission d'assistance de la Fondation peut aller jusqu'à la mission de vendre, après avoir reçu les biens en apport. La Fondation a ainsi aujourd'hui trois monastères à vendre. Ces opérations ne sont conclues qu'à la demande des communautés non reconnues qui ferment, et se trouvent incapables de gérer cet aspect immobilier, quand elles ne se trouvent pas en butte aux plus grandes difficultés avec d'anciens « amis » du monastère, dont il faut les défendre.

Je signale d'ailleurs qu'une nouvelle session, co-organisée par la Corref et la Fondation est en préparation sur le « patrimoine immobilier des instituts ». Elle se tiendra le 16 octobre prochain à Paris.

**Avec quels moyens la Fondation a-t-elle, en 2011, mené toutes ces actions ?** Le trésorier nous éclairera sur ce point dans quelques instants sachant que cette année le résultat de la Fondation est déficitaire, malgré

l'importance historique des ressources collectées. Mais je souhaite rappeler que l'action de la Fondation au service des communautés est aussi le fait des personnes compétentes qui, à côté de nos permanentes, et avec elles, donnent du temps : nos administrateurs très présents pour les commissions notamment Monsieur Magnier, jusqu'à sa maladie, Dom Guillaume, le Père Leroy, Monsieur Dupuy, Monsieur Avignon, les membres de notre CMA et du comité revue, et nos conseillers bénévoles Messieurs Le Clère et Beurnier.

**Or parmi les administrateurs, outre la présidente, deux quittent aujourd'hui la Fondation** : Dom Etienne Ricaud, abbé de Fleury, qui avait été élu il y a quatre ans, et nous le remercions de sa disponibilité généreusement offerte, et notre trésorier Père Michel Larricq, qui avait pris la suite du Père Daniel, en 2002. Cher Père Michel, votre père abbé vous réclame depuis longtemps, nous le savons. Il nous faut donc être raisonnables, penser à votre santé et à votre communauté après dix années de service. Vous laissez à votre départ une commission financière solide et, pour prendre votre suite, j'espère que le conseil portera son choix sur un administrateur qui connaît déjà bien les finances de la Fondation. Il me reste, au nom de la Fondation, à vous remercier tout particulièrement.

**Et maintenant, que je vous présente les personnes qui ont accepté de rejoindre le conseil d'administration**, dans le collège des moines et moniales, si vous en êtes d'accord tout à l'heure : Mère Marie Béatrice Rétif, bénédictine, Abbesse de Limon, Mère Alixane de Nanteuil, Prieure du Carmel de Compiègne à Jonquières, ancienne Présidente fédérale, et le frère François Marie Humann, Prieur de l'Abbaye Saint Martin de Mondaye. Je me réjouirai quant à moi de voir ce conseil renouvelé, enrichi par la présence d'une bénédictine, alors que deux bénédictins nous quittent, d'une carmélite, ce qui ne s'était pas trouvé depuis trop longtemps, et d'un frère prémontré, ce qui, je crois, est une nouveauté absolue ! J'y verrai le signe d'une Fondation ouverte et représentative de la diversité des communautés, qu'elles soient grandes ou petites, reconnues ou non, et même non monastiques, mais bien toutes « collectivités religieuses » selon les termes larges de nos statuts.

## RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER (chiffres en K€)

### **1- COMPTE DE RÉSULTAT**

#### *1.1 Produits nets de l'exercice*

Pour l'année 2011, l'ensemble des dons et legs perçus par la Fondation s'est élevé à 18 710 K€, contre 14 654 K€ en 2010, soit une hausse de 4 056 K€ soit 28%.

Compte tenu des versements effectués, ou restant à effectuer, le produit net conservé par la Fondation a atteint 2 630 K€, contre 3 187 K€ en 2010.

La totalité des secours, (y compris secours spéciaux et sociaux) attribués en 2011 s'est élevée à 2 776 K€ contre 2 822 K€ en 2010.

Compte tenu de ces éléments et des engagements à réaliser, les produits nets de l'exercice 2011 font apparaître une perte de 283 K€ contre un profit de 365 K€ en 2010.

Cette situation s'explique principalement par le très faible nombre de libéralités non affectées dénouées au cours de l'exercice écoulé.

#### *1.2 Résultat financier*

Le résultat financier ressort en bénéfice à 111 K€ contre 865 K€ en 2010.

Ce résultat englobe :

- un montant de plus-values nettes sur cession de titres de placement pour 324 K€.
- une dotation pour dépréciation nette des titres de placement pour 381 K€.

#### *1.3 Revue et Annuaire pratique des lieux monastiques*

Les ventes de la revue se sont élevées en 2011 à 30 K€ contre 12 K€ en 2010.

Le résultat de la revue fait apparaître une perte de 18 K€, contre une perte de 31 K€ en 2010.

Les ventes de l'annuaire ont été de 1 K€.

#### *1.4 Charges d'exploitation*

Les charges de structure s'élèvent à 843 K€ contre 869 K€ en 2010

Les principales variations enregistrées dans les charges de structure sont les suivantes :

	2011	2010	Variation
Entretien Rue Dutot	103	73	30
Honoraires	122	143	(21)
Communication	19	8	11
Frais sociétés de gestion	409	316	93
Salaires et charges sociales	54	41	13
Dotation aux amortissements	54	41	13
Par ailleurs, il a été constaté les points suivants :			
Provision pour risques et charges			358 K€

Cette provision a été constituée dans le cadre d'un legs.

Par testament authentique, la Fondation des Monastères a été instituée légataire universelle d'un legs devant profiter à une abbaye.

Par délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2005, la Fondation des Monastères avait accepté cette succession.

Le frère du défunt a attaqué le testament, au motif de l'insanité d'esprit supposée du testateur, après que la Fondation des Monastères a reversé à l'abbaye pour un montant de 656 K€ euros suite à la réalisation de certains biens immobiliers.

Par jugement en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, le Tribunal de Grande Instance a débouté le frère du défunt de ses demandes.

Par jugement du 30 janvier 2012, la Cour d'Appel a infirmé la décision du Tribunal de Grande Instance et a annulé le testament.

Le Conseil d'Administration de la Fondation des Monastères en date du 15 mars 2012 et l'Abbaye se sont entendus sur un remboursement de cette dernière, de 50% de ces avances sur legs, soit 328 K€, sur une durée de 10 ans au taux annuel de 1%.

En conséquence la Fondation des Monastères supportera 50% des avances sur legs soit 328 K€ euros ainsi que les frais de procédure (environ 30 K€ euros). Ce montant global de 358 K€ a fait l'objet d'une provision pour risques et charges au 31 décembre 2011.

### *1.5 Résultat net*

Compte tenu d'un transfert de charges de 7 K€ et d'autres produits de 1 K€, le résultat net de l'exercice 2011 ressort en perte de 1 382 K€, contre un bénéfice de 396 K€ en 2010.

## **2 - BILAN**

### ***2.1 Actif immobilisé***

#### **2.1.1. Immobilisations corporelles 1 909 K€**

La Fondation a réalisé peu d'investissements (10 K€) en 2011.

#### **2.1.2. Immobilisations financières 2 792 K€**

Des prêts ont été accordés aux Communautés pour 850 K€. De même, ces dernières ont remboursé 739 K€ à la Fondation.

### ***2.2. Actif circulant***

#### **2.2.1. Autres créances 437 K€**

Les « autres créances » sont notamment constituées :

- des sommes à recevoir sur les successions pour 408 K€,

#### **2.2.2. Valeurs mobilières de placement 28 770 K€**

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au bilan à leur valeur d'acquisition, soit 29 723 K€, sous déduction d'une provision pour dépréciation de 953 K€.

#### **2.2.3. Trésorerie 7 180 K€**

La trésorerie nette disponible s'élève à 7 180 K€ au 31 décembre 2011, contre 5 656 K€ en 2010.

### ***2.3 Fonds associatifs***

Les fonds propres s'élèvent à 11 984 K€ contre 13 366 K€ en 2010, l'écart constituant le résultat de l'exercice 2011.

### ***2.4 Fonds dédiés***

Ils sont classés en trois catégories distinctes :

- Les fonds dédiés qui sont conservés temporairement par la Fondation à la demande des communautés bénéficiaires.

Ils sont, en règle générale, relatifs à des valeurs mobilières de placement qui figurent à l'actif du bilan :

21 564 K€ (Dettes à plus d'un an).

- Les fonds dédiés relatifs aux versements effectués en fin d'année par les donateurs et qui ont été reversés aux bénéficiaires début 2011 :  
121 K€ (Dettes à moins d'un an).

- Les legs à reverser relatifs aux dons et legs nés antérieurement à 2004 et dont le montant correspond à la valeur estimée au moment de l'autorisation administrative :

357 K€ (Dettes à moins d'un an).

## *2.5 Dettes*

### *2.5.1 Autres dettes 6 514 K€*

Ce poste englobe :

- Dettes diverses pour 426 K€, dont secours à hauteur de 422 K€.
- Legs en cours de réalisation pour 6 089 K€.

### *2.5.2 Produits constatés d'avance 90 K€*

Il s'agit de la quote-part estimée revenant à la Fondation, des legs autorisés par décision préfectorale en 2003, ou précédemment, mais qui n'étaient pas intégralement réalisés au 31 décembre 2010.

La part intégrale de la Fondation sur ces legs sera reconnue dans les produits de l'exercice au cours duquel le legs sera définitivement réalisé.

## **3 - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

La Fondation va poursuivre sa politique de secours aux communautés sur un rythme au moins identique aux deux derniers exercices soit 2 800 K€ par an.

Le budget 2012 des frais de fonctionnement ressort en légère baisse par rapport à 2011 (-3,6 %).

Les ressources à venir de la Fondation ne sont pas mesurables car dépendantes de facteurs inconnus.

## **4 - ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE**

A l'exception du jugement de la Cour d'Appel dans le cadre d'un legs (cf charges d'exploitation), aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Il est à noter qu'un protocole transactionnel a été signé le 2 avril 2012 pour un montant de 8 K€ dans le cadre d'un litige prudhommal. Cette transaction impactera le fonds dédié Barial.

## 5 - BÉNÉVOLAT

Les bénévoles ont consacré 371 heures à la Fondation des Monastères au cours de l'exercice 2011.

La valorisation des heures de bénévolat figure dans le compte d'emploi des ressources.

### III - COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (EN K€)

<b>EMPLOIS</b>	<b>Emplois de N = Compte de résultat</b>	<b>Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N</b>
<b>1- DEPENSES OPERATIONNELLES</b>	<b>18 985,00</b>	<b>18 985,00</b>
<b>1-1 Réalisées en France</b>	<b>17 303,00</b>	
- Secours directs aux communautés	2 331,00	
- Versements sur dons et legs affectés	14 843,00	
- Aide juridique	129,00	
<b>1-2 Réalisées à l'étranger</b>	<b>1 682,00</b>	
- Secours directs aux communautés	446,00	
- Versements sur dons et legs affectés	1 236,00	
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>258,00</b>	<b>258,00</b>
<b>2-1 Frais d'appel à la générosité du public</b>	<b>258,00</b>	
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>505,00</b>	<b>505,00</b>
<b>4- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>78,00</b>	<b>78,00</b>
		<b>19 826,00</b>
<b>I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>19 826,00</b>	
<b>II- DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>825,00</b>	
<b>III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	<b>137,00</b>	
<b>IV- EXCEDENT DE RESSOURCES AFFECTEES</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 788,00</b>	
<b>V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>111,00</b>
<b>VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>		
<b>VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>19 937,00</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Missions sociales	13,00	
Frais de recherche de fonds		
Frais de fonctionnement et autres charges		
<b>TOTAL</b>	<b>13,00</b>	

<b>RESSOURCES</b>	<b>Ressources collectées de N = Comptes de résultat</b>	<b>Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N</b>
REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		4 619,00
<b>1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>19 281,00</b>	<b>19 281,00</b>
<b>1-1 Dons et legs collectés</b>	<b>17 259,00</b>	
- Dons manuels non affectés	561,00	
- Dons manuels affectés	15 178,00	
- Legs et autres libéralités non affectés	805,00	
- Legs et autres libéralités affectés	715,00	
<b>1-2 Quote part solidarité dons</b>	<b>870,00</b>	
<b>1-3 Quote part solidarité legs</b>	<b>582,00</b>	
<b>2- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>570,00</b>	
<b>3- VENTES REVUE</b>	<b>30,00</b>	
<b>4- AUTRES PRODUITS</b>	<b>9,00</b>	
<b>I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>19 320,00</b>	
<b>II- REPRISES AUX PROVISIONS</b>	<b>86,00</b>	
<b>III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
<b>VI- VARIATION DES FONDS DEDES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)</b>		
<b>V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 382,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 788,00</b>	<b>19 281,00</b>
<b>VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>15 241,00</b>
<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>3 963,00</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolat	13,00	
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>13,00</b>	

## RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

### *Première résolution*

Les procès-verbaux des réunions du Conseil du 8 octobre 2011 et 15 mars 2012, et des réunions de Bureau du 15 décembre 2011 et 26 janvier 2012 sont approuvés à la majorité des membres présents et représentés.

### *Deuxième résolution*

Le Conseil, après lecture du rapport moral de la Présidente, du rapport financier du Trésorier, des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les termes de ces rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2011 qui lui ont été présentés. Il donne quitus plein et entier pour sa gestion au Bureau de la Fondation des Monastères et décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice (- 1 382 K€) en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

### *Troisième résolution*

Sur recommandation du Bureau, le mandat du Cabinet MAZARS, commissaire aux comptes, est renouvelé pour une durée de six années.

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

### *Quatrième résolution*

Conformément aux statuts approuvés le 30 septembre 2005, sont réélus, par vote à bulletins secrets les trois administrateurs en fin de mandat, Mère Myriam Fontaine, Mère Véronique Laforêt, et Monsieur Dupuy et sont élus les trois nouveaux candidats, Mère Marie Béatrice Rétif, Mère Alixane de Nanteuil et Frère François-Marie Humann à la majorité des membres présents et représentés, pour une durée de quatre années.

### *Cinquième résolution*

Après signature d'une nouvelle feuille de présence, sont élus, conformément aux statuts approuvés le 30 septembre 2005, par vote à bulletins secrets à la majorité des membres présents ou représentés et pour une durée de deux années :

PRÉSIDENT : **Dom Guillaume JEDRZEJCZAK**,  
Abbaye Sainte-Marie du Mont des Cats,  
59270 GODEWAERSVELDE

VICE-PRÉSIDENT : **Dom Hugues LEROY**,  
Abbaye Sainte-Marie,  
3, rue de la Source, 75016 PARIS

TRÉSORIER : **Monsieur Bernard VERNHES**  
19, rue Beauvau, 78000 VERSAILLES

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : **Monsieur Pierre AVIGNON**  
20, rue du Château d'Eau, 75010 PARIS

Le Bureau disposera des pouvoirs déterminés par les statuts et le règlement intérieur et le Conseil d'Administration lui donne délégation pour l'acceptation et le règlement des legs et donations consentis à la Fondation et pour l'engagement de secours aux communautés en difficulté, à charge pour le Bureau de lui en rendre compte à chaque Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

#### *Sixième résolution*

Le Conseil décide que les quatre moniales, administrateurs de la Fondation, seront membres de la commission d'attribution des secours dont la responsabilité sera confiée à Mère Marie Béatrice Rétif de Limon.

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

#### *Septième résolution*

Le Conseil fixe au samedi 6 octobre 2012 à l'Abbaye Sainte-Marie de La Source, la date et le lieu du prochain Conseil d'Administration.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h30 et de tout ce que dessus il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et par le Secrétaire général.

## II. IN MEMORIAM

### Monsieur Patrice MAGNIER

Le 13 avril 2012, à l'âge de 73 ans, est décédé Monsieur Patrice Magnier, administrateur de la Fondation des Monastères depuis l'année 2006.

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et ancien élève de l'E.N.A., M. Magnier avait fait carrière dans le corps préfectoral et avait, à ce titre, administré trois régions, l'Auvergne, l'Alsace et le Centre, avant de rejoindre le Conseil d'Etat, où il avait été quatre années rapporteur à la Section de l'Intérieur.

À partir de 2005, ayant quitté le Conseil d'Etat, il avait poursuivi ses missions de service public au sein de diverses commissions ou conseils, comme la Commission de déontologie de militaires qu'il présidait, la Commission nationale des comptes de campagne et la Commission pour la transparence financière de la vie politique.

Haut fonctionnaire rigoureux, Monsieur Magnier était aussi attentif à d'autres types de missions se déployant dans le cadre associatif. C'est ainsi qu'il était administrateur de l'Association Olga Spitzer, vouée à protection de l'enfance et de l'adolescence.

À la Fondation des Monastères, Monsieur Magnier a apporté ses compétences très variées, que ce soit à la Commission monastique administrative (CMA) ou à la commission immobilière. Et c'est à lui que la Présidente avait confié, fin 2009, la responsabilité de la commission chargée de réexaminer, pour la Fondation, la question de l'appel à la générosité publique.

Nous le savions gravement malade depuis l'automne dernier, mais il était resté très discret, ne se plaignant pas et conservant tout son intérêt à distance, pour les affaires de la Fondation.

Chacun a été frappé par l'annonce de son décès si rapide. Et chacun gardera le souvenir d'un homme ayant le sens aigu du service. Le Père Mestre, célébrant ses obsèques, le 20 avril à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, commençait son homélie par ces mots : « *Nous sommes dans le temps de Pâques, de la résurrection du Seigneur. C'est le moment que Dieu a choisi pour rappeler à Lui M. Magnier. Lui aussi a suivi un chemin de croix qui coïncidait avec les moments de la Passion : coupe de la souffrance, stigmates d'une dure maladie, courage dans l'épreuve, souci des choses bien faites et en règle jusqu'au bout.* »

Que son épouse, son fils et toute sa famille trouvent ici, avec toutes nos condoléances, l'expression de la reconnaissance de la Fondation des Monastères, et l'assurance de la prière des moines et moniales.

# VIE RELIGIEUSE

---

**Rappel (cf *Les Amis des Monastères* n° 170 p. 48-49)**

La Conférence des religieux et religieuses de France (CORREF)  
et la Fondation des Monastères organisent une

## **SESSION SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER DES INSTITUTS ET LES RELATIONS ENTRE DIOCÈSES ET CONGRÉGATIONS**

*ASIEM, 6 rue Albert-de-Lapparent, 75007 Paris*

*mardi 16 octobre 2012 de 9 h 15 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30*

### **Objectifs :**

En 2011, un vade-mecum sur *Le patrimoine immobilier des instituts religieux pour de bonnes relations entre diocèses et congrégations* a été publié par la Conférence des évêques de France, la CORREF et le SDM. Les évêques et les supérieur(e)s majeur(e)s des instituts l'ont reçu et beaucoup ont souhaité qu'une session soit organisée pour éclairer certains points essentiels de ce guide, en commenter d'autres et surtout répondre à leurs légitimes questions. D'où l'organisation de cette journée qui, **dans une perspective très concrète**, fera place aux approches ecclésiologiques, juridiques, canoniques. De bonnes pratiques sont vraiment essentielles en cette matière parfois sensible mais qui doit devenir exemplaire des bonnes relations mutuelles entre diocèses et instituts.

Frais de session : 40 €. Aucune restauration n'est prévue sur place.

Pour tout renseignement et inscription, s'adresser à la CORREF

3 rue Duguay-Trouin 75006 Paris

01 45 48 18 32 – secgen@corref.fr

# NOTES DE LECTURE

---

## *Au fil de la Parole*

Achille MESTRE

284 pages, Desclée de Brouwer 2012, 21 €.

L'actuel Secrétaire général adjoint de la Conférence des religieux et religieuses de France, bien connu à la Fondation des Monastères, vient ici nous rappeler que « la foi naît de ce que l'on entend ; et ce qu'on entend, c'est l'annonce de la parole du Christ ». Notre religion est une religion de la parole, la parole de Dieu, et non une religion du livre. Notre foi jaillit de la rencontre entre une Parole vivante et un coeur qui écoute.

Après un premier chapitre qui nous montre l'importance de cette parole de Dieu pour la structuration de notre foi, l'auteur suit le fil de la vie de Jésus à travers les évangiles en nous ouvrant cette Parole de vie, appréhendée comme chemin de sainteté.

Ancré sur cette parole, qu'il nous explique de façon remarquablement pédagogique, remettant les textes en contexte, l'auteur met cette Parole en relation avec quelques textes du Concile Vatican II, avec des citations des derniers papes, avec des auteurs contemporains et des ouvrages récents.

Empressez-vous de vous procurer cet ouvrage, qui vous (re)donnera le goût de la Parole, sa force, sa douceur et son énergie vivifiante.

H.L.

## *D'alliance en alliance, Dieu se donne. A l'écoute de la pédagogie divine*

François YOU

248 pages, Médiaspaul 2012, 20 €.

Abbé de Maylis et président de la Conférence Monastique de France, l'auteur nous propose de nous laisser façonner comme lui par la Parole qui relie. En effet, d'alliance en alliance, Dieu nous entraîne à sa suite jusqu'à nous donner son propre Fils, inscrit dans notre humanité pour nous permettre de mieux répondre à notre vocation divine. Au fil des pages, Dom You nous fait partager – avec beaucoup de simplicité mais non sans profondeur – sa propre lectio enrichie aux meilleures sources patristiques. Confidences pudiques d'un moine, d'un père spirituel aussi, d'un veilleur dans la foi certainement.

A.M.

## *Les Bénédictins*

Philippe ROUILLARD

64 pages, Gisserot 2012, 3 €.

Une collection de vulgarisation, vraiment pas chère, avec des textes sérieux et une iconographie soignée, est-ce que cela existe ? Oui ! Cet ouvrage en est la preuve. Le Père Rouillard nous donne ici une histoire de l'Ordre Bénédictin, avec d'abord une présentation de saint Benoît et de sa règle, puis une histoire des Bénédictins, jusqu'à la Révolution française, puis, les Bénédictins aujourd'hui, en France et dans le monde. L'un des intérêts de cet ouvrage est qu'il montre la vitalité de la vie bénédictine, non-obstant la diminution du nombre des religieux. L'iconographie ne se contente pas de présenter des reproductions de beaux manuscrits, de fresques remarquables ou d'édifices anciens, elle nous montre la vie actuelle dans les monastères bénédictins, en tous lieux.

Un ouvrage à proposer dans les boutiques des monastères !

H.L.

## *Quand les décideurs s'inspirent des moines.*

*9 principes pour donner du sens à votre action*

Sébastien HENRY

264 pages, Dunod 2012, 22,90 €.

Ce livre part de la vie monastique. Mais, ne nous y trompons pas : il est à destination des décideurs en entreprise. L'auteur lance des ponts entre le monastère et l'entreprise, entre leurs dirigeants respectifs. La solitude et la communauté, le silence et le travail, la stabilité et l'obéissance ne sont-ils pas des valeurs communes à ces deux mondes ? Les chapitres s'ouvrent, tels des commentaires de la Règle de saint Benoît, pour être transposés à l'entreprise grâce aux méthodes de coaching et de développement personnel. Le pari est globalement réussi car l'auteur est en profonde empathie avec son sujet qu'il éclaire de ses compétences micro-économiques, psychologiques et religieuses. Sa bibliographie commentée témoigne de la richesse et de la diversité de ses lectures.

La préface de Pierre Bon, ancien président de Carrefour et de France Télécom, est enthousiaste qui qualifie le livre de convaincant, de réfléchi et de pratique. Dont acte. La démarche, cependant, ne manque pas de susciter quelques interrogations dans la mesure où l'auteur ne s'est pas appuyé sur les seules traditions chrétiennes, mais toujours et en même temps sur le monachisme zen. Du coup, ce sont les modes de vie, les techniques, les

coutumes qui sont privilégiées : la forme l'emporte sur le fond. La Bible devient une voie de sagesse comme une autre. La quête de Dieu, à la suite du Christ comme un « Toi seul » auquel on donne toute sa vie, est gommée. Le propos confine parfois à un certain syncrétisme puisant, dans des traditions religieuses bien différentes, des repères identiques pour l'action.

En tout cas, voilà un livre dans l'air du temps. Il pourra intéresser les responsables qui, en quête de sens, fréquentent nos monastères et parfois leurs sessions. Mais aussi les moines et moniales qui, au détour, pourront mieux connaître la vie de l'entreprise contemporaine tout en découvrant la fécondité apostolique cachée de leur mode de vie.

A.M.

### *Dans le secret et l'amitié des moines*

Michel COOL

192 pages, Bayard 2012, 16 €.

L'auteur est un amoureux de la vie monastique, de ses cloîtres et surtout de ses occupants. Il la fait découvrir avec son talent de journaliste puisqu'il est actuellement rédacteur en chef à La Vie. Après un bon panorama historique qui n'ignore pas les pousses les plus récentes (Taizé, Fraternités de Jérusalem, Famille de Bethléem, Bosé etc.) il dessine les grands traits de cette vie toute orientée vers l'essentiel : la quête de Dieu par amour. Certes aujourd'hui, bien des noviciats sont peu garnis, mais dans le même temps cette vie porte en elle des germes de renouvellement, d'adaptation. Il y a, relève Dom Guillaume Jedrzejczak, actuel président de la Fondation des Monastères, comme « une disproportion entre la pauvreté des moyens et leur étonnante fécondité » (p. 149). Le monachisme exprime en effet la force de la foi et non de la richesse, de la conviction et non de la puissance. A moins que cette dernière ne se révèle justement dans la faiblesse, dans l'humilité.

A.M.

### *Chante et marche. Les introïts I. Avent-Noël, Temps ordinaire I-VI,*

François CASSINGENA-TREVEDY

350 pages, Ad Solem 2012, 31 €.

Le titre de cette œuvre, dont nous n'avons pour le moment que le premier volume, se réfère à une célèbre homélie de saint Augustin, qui a trait au chant de *l'alleluia* : nous chantons aujourd'hui celui du pèlerin, car nous sommes encore en chemin, et chanter nous aide à marcher ; nous chanterons un jour celui du Ciel, lorsque nous serons parvenus au repos. L'auteur

applique cette injonction du grand docteur à l'acte liturgique d'entrer, accompagné du chant de l'antienne d'introït (même si c'est alors, en principe, la schola seule qui chante, sans marcher, tandis que le prêtre s'avance). Au cours de la messe, les processions de l'évangile, des offrandes et de la communion sont également l'occasion d'un chant. Mais l'auteur suggère que la marche dont il s'agit est aussi celle que le prophète Michée décrit comme l'accomplissement par l'homme de ses devoirs religieux : « Marcher humblement avec [son] Dieu » (Mi 6, 8). C'est toute notre vie, rythmée par les dimanches de l'année et leurs introïts, qui est chemin.

Une autre maxime, attribuée à saint Augustin, pourrait caractériser l'œuvre que nous présentons : *Qui cantat, bis orat* (« Celui qui chante prie deux fois »). La somme de savoir et de sensibilité poétique et artistique que nous offre l'auteur est en effet entièrement au service de la prière de l'Église et de chaque fidèle. C'est en ce sens aussi qu'elle se veut une nouvelle *Année liturgique* : car la suite des dimanches de l'année, caractérisés par leur nom tiré des premiers mots de l'antienne d'introït qui leur est propre, constitue une « somme théologique » dont nous sommes appelés à nous imprégner afin de vivre plus profondément de la liturgie, que nous y participions comme ministres ou comme fidèles laïcs.

Les premières pages de l'introduction, surnommée « introït sur l'introït », reproduisent en une longue citation la description, par *l'Ordo romanus primus*, de la façon dont ce chant d'entrée était « mis en scène » lors des célébrations du pape au septième siècle. Le ton est donné, et il vaut la peine d'étudier de près cette introduction avant d'aborder l'analyse des pièces de l'année. Y est d'abord considéré l'acte d'entrer d'un point de vue liturgique ; suivent des propos d'ordre philosophique très pertinents sur le lieu, sur la marche, sur le chant : ce dernier est avant tout une bonne diction de la parole, « bien dire » pouvant évoquer la bénédiction, l'eucharistie (p. 46). Le rôle de l'introït est alors abordé, et il est riche : il signale l'idée théologique de la fête, souligne le rôle du peuple de Dieu qui entre, les « états d'âme » de celui-ci (joie, confiance etc.), énonce parfois explicitement l'acte de procession, le lieu (parvis, station...). Les liturgistes médiévaux ont souligné que, outre le fait de convoquer l'assemblée par les paroles des prophètes de l'Ancien Testament, le chant disposait au recueillement par sa douceur attractive et provoquait la componction des auditeurs. L'auteur pense que, même lue, l'antienne conserve sa « vertu apéritive », et il regrette sobrement qu'elle soit trop souvent « laissée-pour-compte » dans la pratique actuelle de la liturgie eucharistique (p. 64). Il se lance alors dans un « plaidoyer discret » mais enthousiaste pour que l'on retrouve ce trésor de prière, de pédagogie et d'art. Expliquant alors la genèse de son ouvrage, à

partir de la préparation des classes de chant hebdomadaires pour sa communauté, il indique que cette entreprise a mûri pour devenir un « vaste projet mystagogique » qui, comprenant tous les dimanches (ainsi qu'un introït de la nuit de Noël) de l'année liturgique, analysés dans leur dimension oratoire que met en évidence le donné paléographique, et selon une « approche plurielle » où se croisent l'histoire de la liturgie, celle du texte scripturaire et de son interprétation, et enfin l'analyse musicologique, aboutit à une lectio divina. Il avoue que « ce livre est né d'un trop-plein », et qu'il a « voulu partager ici la plus intime des patries » (p. 88).

Remarquons que les notes très abondantes fourmillent de références, à partir desquelles un cours complet sur le chant grégorien, son utilisation dans la liturgie, sa valeur et sa signification pourrait être élaboré. L'auteur enseigne d'ailleurs la liturgie à l'Institut catholique de Paris, en plus d'être maître de chœur de l'abbaye de Ligugé. Il insiste sur le fait que l'on ne saurait bien connaître ce chant en dehors d'une fréquentation assidue, d'un engagement « corps et âme ».

Si l'on étudie ensuite les analyses de pièces et leur commentaire, le plan annoncé dans l'introduction y est bien réalisé, chaque introït étant soigneusement scruté et commenté, mot à mot en ce qui concerne son texte, et neume après neume pour la partition. La reproduction du *Graduale triplex* permet d'apprécier les explications fines et précises de la mélodie. Les différents neumes sont d'ailleurs repris dans une table en annexe. L'auteur reste émerveillé par cette « prise de la voix au vol de la plume » qui « représente en réalité l'un des trésors les plus élaborés de la culture occidentale » (p. 92).

Au fil du commentaire, des citations patristiques nombreuses, notamment de saint Grégoire le Grand, à qui, dès le huitième siècle, est attribuée la paternité de *l'Antiphonale missarum*, (p. 105) viennent à point pour replacer le texte de chaque pièce dans un contexte liturgique et historique, et cela pour accéder à un niveau de compréhension plus spirituel. Les notes fournissent à chaque fois le texte latin d'origine. Les poètes contemporains (Claudél, Noël...) ne sont pas dédaignés, dans la mesure où ils témoignent d'un amour éclairé pour la liturgie, plus particulièrement pour le missel.

C'est aussi afin de goûter la cohérence profonde du répertoire de la messe en grégorien que les harmoniques de chaque pièce à travers l'année liturgique sont signalées : l'introït *Gaudete* du 3<sup>e</sup> dimanche de l'Avent répondant, par exemple, à l'introït *Gaudens gaudebo* de la fête de l'Immaculée Conception, proche de lui dans le temps et par le thème commun de la joie.

Voici donc une contribution de grande qualité et de première importance pour permettre à tous ceux qui ont l'intuition de la valeur du patrimoine liturgique que représente la messe grégorienne, et voudraient bien y être initiés. Souhaitons que les deux volumes manquants (le deuxième couvrant le Carême et le Temps pascal, le troisième les dimanches 7 à 33) soient disponibles avant la fin de cette année liturgique – mais n'attendons pas pour nous plonger dès maintenant dans la substantielle introduction que nous offre ce premier tome. En remerciant sincèrement l'auteur, souhaitons enfin à ces volumes de trouver l'accueil qu'ils méritent et de contribuer à un véritable approfondissement de la prière liturgique du peuple chrétien. La « décisive préface » (p. 72) de Dom P. Guéranger à son *Année liturgique* n'affirmait-elle pas : « La prière est pour l'homme le premier des biens » ?

Fr. P.

### *Renaître à la vraie liberté avec le Cardinal de Bérulle*

Tanguy Marie POULIQUEN

115 pages, éd. du Carmel, collection *Carmel vivant*, série XVII<sup>e</sup> siècle, 2012, 11 €.

Par ce petit traité, le Père Tanguy Marie Pouliquen nous fait découvrir la doctrine du Cardinal de Bérulle. Cet initiateur, de ce qu'on appellera plus tard la spiritualité française, apporte une réponse claire à une grande question de notre époque : comment promouvoir la liberté de chaque être humain ? Comment ne pas la réduire à une « liberté psychologique » qui serait seulement « un simple libre choix permanent de nos désirs épars ? » L'auteur expose de manière simple et profonde que la vraie liberté « s'accomplit en s'unissant à Dieu par l'humanité de Jésus ». Le Père Pouliquen montre comment Bérulle, d'un théocentrisme initial, a évolué vers un christocentrisme qui se concrétise dans le « vœu de servitude » à Jésus et à Marie. En expliquant le langage de Pierre de Bérulle quand il parle de « servitude », « d'abaissement » ou de « s'anéantir », le Père Pouliquen nous indique la voie sûre de l'union du chrétien au Christ, seul vrai adorateur du Père, pour « promouvoir l'homme intégral ». Cet homme, fondamentalement être de relation, ne s'accomplit qu'en dépendance de Dieu. La vraie liberté se découvre ainsi anti-indépendante. L'auteur rend cette spiritualité très accessible par de bons conseils sur la lectio divina, la solitude et l'accompagnement spirituel pour renouveler notre appartenance au Christ et faire de toute notre vie une consécration à Lui, par Marie, dans un prolongement logique de notre baptême.

Ph. C.

## Dom Jean-Baptiste Porion - *Lettres et écrits spirituels*

Documents rassemblés et présentés par Nathalie NABERT

606 pages, éd. Beauchesne 2012, 59 €.

Dom Jean-Baptiste Porion est une grande figure de l'ordre des Chartreux. Né en 1899 près de Saint-Omer (Pas-de-Calais), il meurt en 1987 à la Chartreuse de la Valsainte près de Fribourg (Suisse).

Profès en 1925, il fut procureur général de son ordre à Rome de 1946 à 1981. Il a marqué ceux qui l'ont rencontré ainsi que ses lecteurs. Auteur d'admirables petits livres, *Amour et silence* (Seuil 1951), *Trinité et vie surnaturelle*, réédité à La Corrierie (1997), *Ecoles de silence, Parole et silence* (2001), il est surtout connu pour ses travaux savants sur une béguine flamande, Hadewijch d'Anvers (Seuil 1951), ses lettres (Ed. Martingay 1972) et ses visions (1987) ainsi que pour de nombreux articles de revues.

Nathalie Nabert a fait un travail considérable pour la publication de ce livre car la plupart des lettres comporte des notes en bas de page qui nous renseignent sur les personnes dont il est question. Qu'elle soit remerciée pour son information et sa compétence. On sait qu'elle a déjà beaucoup fait pour faire connaître l'ordre des Chartreux.

Il s'agit de la correspondance de Dom Porion avec Stanislas Fumet ou la fille de celui-ci, avec l'abbé puis le cardinal Journet, avec Jacques et Raïssa Maritain, avec l'écrivain Georges Cattai, avec Bernard et Geneviève Anthoiz, avec une Carmélite de Rome, avec Jean de Menasce, avec L.H.Parias et de nombreux moines chartreux... (Il faut noter que quelques lettres ont été publiées par Eric Daronnat et la compagnie de Trévoux en 2002).

D'une belle intelligence, d'une immense culture, Dom Porion connaît beaucoup de langues y compris le chinois (p.514), vu son intérêt pour Lao-Tseu et le Zen (p.537). Il admire Eckhart, ce qui pour l'époque était courageux, et les rhéno-flamands (p.508). Ruysbroeck est cité souvent. Il donne des coups de patte à Hegel (p.509), Teilhard de Chardin (p.360), à « Déchanet, Régamey dont la sottise me désole », (p.343-455), à R.Girard (p.527) etc.

À l'époque du concile Vatican II et la mise en œuvre ultérieure de l'aggiornamento dans l'Église et dans son Ordre, il est troublé, inquiet, craignant sans cesse pour l'idéal de vie contemplative. Il ignore le renouveau érémitique lancé par Dom Winandy. Dommage ! C'est peut-être sa position qui a décidé Dom Ange Helly, prieur de Montrieux, à fonder une chartreuse « nouvelle » à Parisot près de Caussade (Tarn et Garonne).

Mais il est fort intéressant lorsqu'il parle de « son amie Hadewijch d'Anvers » (p.371). Il n'est pas toujours d'accord avec Mlle Guarnieri (p.355) et ses travaux sur ce même sujet et sur « le miroir des âmes simples de Marguerite Porète. On retiendra aussi des rapports (non rédigés) sur le jeûne (p.4878), l'obéissance (p.493) et la croissance (p.532).

La vie contemplative vaut au lecteur des réflexions très importantes, de lui-même ou de ses correspondants (p. 540, 541, 544) et de très belles pages : « On ne découvre rien dans les livres, la découverte est intérieure et solitaire » (p. 432). Mais est-ce la conception de la « lectio divina » dans la tradition monastique ? Et encore : « Il importe que l'homme apprenne mais combien plus qu'il se déprenne des choses apprises : que l'intelligence se souviennne de sa virginité et de sa solitude, elle qui doit à sa pure essence d'être toujours neuve et nue, au premier instant du premier matin » (p. 459). Ou enfin : « Un horizon borné ne favorise pas de soi la vie contemplative » (p. 486).

Personnalité très attachante, bel exemple de vie contemplative, moine éminent. Si sa fonction à Rome lui a valu de rencontrer beaucoup de personnes, d'avoir de nombreux contacts, de visiter beaucoup de bibliothèques, il a été heureux de retrouver à la Valsainte le silence, la solitude, car « tous les mystères sont contenus dans cette vérité, qui fonde la vie contemplative : interior intimo meo » (p. 304).

A.G.

### Ouvrages reçus à la Fondation

- Jean Racine, *Hymnes et cantiques*, 67 p., Ed. Artège 2012, 7,90 €
- Un moine bénédictin, *Découvrir la vie intérieure*.  
Peut-on devenir l'ami de Dieu ? Ed. Sainte-Madeleine 2012, 14 €
- Mary McCormack , o.c.d., *Prier à l'école du Carmel*, 92 p.,  
Ed. du Carmel 2012, 8 €
- Wilfrid Stinissen, o.c.d., *L'Abandon*, 89 p., Ed. du Carmel 2012, 9 €
- Une Carmélite, *Veiller dans l'amour. Une pensée pour chaque jour avec sainte Thérèse d'Avila et saint Jean de la Croix*, 191 p.,  
Ed. du Carmel 2012, 16 €
- Danièle Boret-Galland, *Marie en Saumurois*, 258 p.,  
Ed. Hugues de Chivré 2011, 27 €  
(Ouvrage répertoriant les formes qu'a prises la dévotion à la Vierge dans cette région : chapelles, églises, pèlerinages, fondations ...)
- Dernier opus des publications du Musée de la Visitation à Moulins (cf n°168 des *Amis des Monastères* p. 56-57) :  
*Sacrées soieries. Etoffes précieuses de la Visitation*, 312 p.,  
320 illustrations couleur, 2012, 42 €



# ANNONCES

**1** Particulier donne métier à tisser professionnel de marque GLIMAKRA. Modèle manuel, standard, avec contremarche. Grande largeur, lance-navette et accessoires. Excellent état mais n'a pas servi depuis longtemps.

*Contact : M. Stéphane Gallaud :  
stephane.gallaud@gmail.com*

**2** Religieuse enseignante cherche les quatre tomes des Psaumes, dans la traduction de Marina Mannati (DDB 1966 - 1968).

*Contact : Sœur Marie-Claude Douce  
49 rue N.D. des Champs - 75006 Paris  
Tél. : 09 52 11 30 59*

**3** Les Cisterciens de l'abbaye de Bricquebec (Manche) recherchent un homme (bénévole) pour assurer une permanence à la porterie (standard, accueil des visiteurs ...) du lundi au jeudi inclus.

*S'adresser à Dom Paul, supérieur :  
Tél. : 02 33 87 01 01*

**4** Le couvent des Carmes de Lille cède à regret, pour cause de déménagement fin août, un autel contemporain sculpté en calcaire jaune : 1,15 x 1,00 x 0,95. Poids : 2,5 T.

Déménagement aux frais de l'acquéreur.

Aperçu à l'adresse suivante :

[www.carmel.asso.fr/Couvent-des-Carmes-de-Lille.html#sommaire\\_1](http://www.carmel.asso.fr/Couvent-des-Carmes-de-Lille.html#sommaire_1)

*Contact : yannick-carme@orange.fr  
(photos plus détaillées)*

**5** Les Servantes des Pauvres recherchent une personne bénévole pour la mise en ligne occasionnelle de documents et de photos sur leur site (langage PHP).

*Contact : Sœur Marie Raphaël  
servantes-des-pauvres.osb@wanadoo.fr*

# Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle  
« **Les Amis des Monastères** »

## Tarifs 2012

Ordinaire : **20** €

Soutien : **30** €

Le numéro : **5** €

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 20 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,
- Je demande l'abonnement gratuit  
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).

Communauté religieuse . . . . .

. . . . .

Nom . . . . . Prénom . . . . .

Adresse . . . . .

. . . . .

Code postal      Ville . . . . .

Adresse courriel : . . . . .

Téléphone : . . . . .

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

**La Fondation des Monastères**  
**83/85, rue Dutot**  
**75015 PARIS**

Conformément à la loi informatique et libertés,  
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification  
aux informations vous concernant.



**LES REVUES DE PLUS DE DEUX ANS SONT DÉSORMAIS  
CONSULTABLES SUR LE SITE DE LA FONDATION**

[www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)

Rubrique « Publications » / Archives revue.





« Toutes les créatures du Seigneur,  
Bénissez le Seigneur. »

Dn 3,57